



Un guide pour promouvoir la réinsertion sociale, la durabilité et l'inclusion dans les milieux carcéraux et post-carcérais, en s'appuyant sur les principales idées et résultats du **projet FAIR***.

FAIR, Favouing Autonomy Innovation Reintegration

Un projet *Erasmus +* visant à partager des pratiques et des connaissances sur le thème de la réinsertion des détenus entre 4 villes : Marseille, Naples, Madrid et Belgrade.



Table des matières

1. **CONTEXTE**
 - a. L'idée d'un guide
 - b. Qui, quoi, pourquoi ?
2. **LES AUTEURS DERRIÈRE LE GUIDE**
3. **LIGNES DIRECTRICES POUR DES ENTREPRISES SOCIALES ET DURABLES**
4. **PROTOTYPE DE PRATIQUES VERTES**
5. **LA JUSTICE RESTAURATIVE EN PRISON**
 - a. Analyse
 - b. Propositions
 - c. Indicateurs
6. **MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT INNOVANTES POUR LES APPRENANTS ADULTES INCARCÉRÉS**
7. **PROCHAINES ÉTAPES ET RECOMMANDATIONS À DESTINATION DE L'EUROPE**
8. **REMERCIEMENTS**



Contexte

L'idée d'un guide

À l'issue du projet FAIR, le partenariat publie un guide complet regroupant les principaux résultats, expériences et enseignements du projet. Ce guide constitue une ressource essentielle et durable, conçue pour inspirer, informer et guider les futures initiatives axées sur la réinsertion sociale, la durabilité et l'inclusion, notamment en milieu carcéral et post-carcéral.

Au-delà du contenu technique, le guide est enrichi de témoignages, d'analyses et de réflexions de première main issus des quatre ateliers transnationaux, véritables expéditions d'apprentissage. Grâce à des visites d'entreprises sociales et d'organisations du tiers secteur travaillant auprès de populations marginalisées, les participants ont échangé leurs connaissances, approfondi leur expertise et renforcé la coopération européenne dans les domaines de l'éducation, de la réinsertion et de l'innovation sociale.

Malgré quelques difficultés de mise en œuvre, comme l'impossibilité d'accéder à la prison de Pozzuoli en raison des restrictions liées au tremblement de terre et à la prison pour femmes de Belgrade en raison du contexte politique local, le partenariat s'est rapidement adapté. Grâce à la collaboration avec les éducateurs, le personnel et les anciens détenus, les objectifs d'apprentissage ont été atteints et de nouvelles formes d'échange de connaissances ont été créées. **Cette flexibilité illustre l'esprit du projet FAIR : transformer les limites en opportunités de résolution créative de problèmes et d'impact plus profond.**

Afin de garantir une accessibilité à long terme, tous les supports ont été mis à disposition via une stratégie de diffusion multicanal. Des sections dédiées ont été créées sur le site web du partenaire ou sur les réseaux sociaux, et le guide est disponible sous licence libre, permettant son téléchargement et sa réutilisation gratuits. Des campagnes sur les réseaux sociaux, notamment Instagram et LinkedIn, ont permis d'élargir la portée et de sensibiliser les professionnels et les citoyens.

En fin de compte, ce guide est plus qu'un résultat final, c'est une ressource vivante et un point de départ pour de futurs projets en Europe et au-delà, promouvant la réintégration, la transition verte et les pratiques inclusives pour les groupes vulnérables.



Contexte

À qui s'adresse ce guide ?

Ce guide s'adresse à un public diversifié travaillant à l'intersection de l'inclusion sociale, de l'éducation et du développement durable, avec un accent particulier sur la réinsertion en milieu carcéral et le soutien aux groupes vulnérables. Il est conçu pour être utile aux fondateurs et dirigeants d'entreprises sociales, aux éducateurs et formateurs en milieu carcéral ou communautaire, aux organisations du tiers secteur impliquées dans l'innovation sociale et aux institutions publiques engagées dans la réforme de la justice ou les politiques de réinsertion. Il répond également aux besoins des chercheurs, des étudiants, des collectivités locales et des défenseurs des pratiques inclusives, de la justice réparatrice et de la responsabilité environnementale. Qu'il s'agisse de lancer une nouvelle initiative, de renforcer des programmes existants ou de chercher l'inspiration, les utilisateurs trouveront dans ce guide des outils pratiques, des modèles éprouvés et des stratégies adaptables, ancrées dans l'expérience concrète.

Que trouverez-vous dans ce guide ?

Développé en collaboration par tous les partenaires du projet, le guide comprend :

1. **Les lignes directrices pour la création et la gestion d'entreprises sociales et durables en milieu carcéral**, basées sur des projets comme le Bistrot Lazzarelle (Naples) et Les Beaux Mets (Marseille).
2. **Deux business canvas mesure**, développé pour une application potentielle à Belgrade et à Madrid, offrant des cadres adaptables ancrés dans les besoins et les ressources locales.
3. **Un prototype de pratiques vertes**, co-conçu pour être mis en œuvre à Marseille et à Naples, renforçant l'engagement du projet en faveur de la durabilité environnementale au sein de modèles sociaux inclusifs.
4. **Un manuel sur la justice restaurative (JR)**, pour promouvoir des approches alternatives, centrées sur l'humain, face aux conflits et à la réintégration.
5. **Des outils de formation sur les méthodes d'enseignement innovantes pour les apprenants adultes incarcérés**, aidant les éducateurs à offrir des expériences d'apprentissage inclusives et transformatrices.

Pourquoi utiliser ce guide ?

Ce guide propose des outils, des stratégies et des contacts pratiques et éprouvés sur le terrain, à toute personne souhaitant promouvoir la réinsertion sociale, la durabilité et l'inclusion, notamment en milieu carcéral. S'appuyant sur des expériences concrètes, des projets pilotes et des collaborations transnationales, il propose des modèles reproductibles,



Funded by
the European Union

des modèles d'entreprise et des lignes directrices adaptables aux différentes réalités locales. Il établit également un lien entre théorie et pratique en combinant expertise professionnelle, supports de formation et témoignages personnels. Que vous créiez une entreprise sociale, conceviez des programmes éducatifs inclusifs ou cherchiez à mettre en œuvre des approches de justice réparatrice, ce guide constitue à la fois un guide étape par étape et une source d'inspiration pour un changement durable et significatif.



Les partenaires derrière le guide

Marseille Solutions

Marseille Solutions est une organisation à but non lucratif, expert dans le domaine de l'innovation sociale. La mission de MS est de permettre l'émergence et la construction de projets à impact social et environnemental sur le territoire marseillais.

Nous imaginons et concevons des solutions sur mesure tout en transmettant notre expertise à nos partenaires lors du développement de chaque projet. Ces solutions répondent aux problématiques de Marseille et de sa métropole (logement précaire, accès à la culture, chômage, déchets, accès à l'espace public, réinsertion des personnes détenues, etc.) et peuvent prendre différentes formes : un projet, un programme d'accompagnement, un programme de formation, une structure, une entreprise, une innovation sociale, une action public-privé, un lieu, un musée, un restaurant, etc.

Nous mettons en place chacun des projets en créant de nouvelles alliances en mobilisant des partenaires extrêmement différents (publics, privés, associations et universités) depuis près de 10 ans et grâce à l'écosystème, ils transforment un territoire plein de potentiel.

Marseille Solutions veut prouver que Marseille est un modèle inspirant, pionnier dans le domaine de l'innovation sociale et a déjà développé plus d'une cinquantaine de projets.

L'un des projets que MS a développé avec [Festin](#) est Les Beaux Mets. Les Beaux Mets est un restaurant d'application et d'insertion professionnelle, qui a ouvert ses portes le 15 novembre 2022. Situé au cœur du centre pénitentiaire des Baumettes à Marseille, son objectif est d'aider les détenus en fin de peine à trouver du travail.



La coopérative sociale Neapolide a été créée avec pour mission d'offrir aux femmes détenues de la prison de Pozzuoli de réelles opportunités d'emploi et a donné naissance au premier bistro d'Italie géré par des femmes incarcérées. Plus qu'un lieu de travail, c'est un lieu dynamique d'éducation non formelle et d'orientation professionnelle, où les femmes peuvent reprendre confiance en elles tout en développant leurs compétences sociales et techniques. Neapolide collabore avec la coopérative *Lazarelles*, où les détenus produisent du café artisanal au sein de la prison. Le Bistrot lui-même est conçu selon un modèle économique à impact zéro : il utilise des produits locaux et biologiques, des matériaux entièrement biodégradables et promeut une culture de l'alimentation saine et responsable. En tant que membre du *Extra-MANN* Réseau, Neapolide allie également patrimoine culturel et innovation en reliant le Musée archéologique de Naples à la communauté urbaine au sens large. Le Bistrot est un catalyseur culturel, accueillant régulièrement des présentations de livres, des conférences politiques, des ateliers artistiques et des événements sportifs. Dans le cadre de ce projet, Neapolide se concentre sur la réinsertion sociale et professionnelle des femmes, contribuant à réduire la récidive en renforçant leur autonomie grâce à une expérience professionnelle concrète. Faisant office de passerelle entre la prison et la société, il lutte activement contre la stigmatisation en créant des espaces d'interaction entre détenus et citoyens, modifiant ainsi la perception publique de l'incarcération. Le personnel et les usagers, qui coïncident souvent, deviennent également promoteurs de l'éducation alimentaire dans une ville dominée par la restauration rapide et les fritures de rue. Ce



faisant, le Bistrot offre une alternative concrète et inspirante, qui nourrit à la fois le changement corporel et social.



AMEE - Association pour la Médiation, la Rencontre et l'Écoute est une organisation à but non lucratif créée en 2013 dans le but de contribuer à une transformation de notre société, en aidant les personnes victimes de crimes et leurs auteurs à élaborer sur les actes criminels subis et sur lesquels ils ont agi, dans le but de faciliter les processus de justice réparatrice qui guérissent les souffrances et les préjudices subis et permettent une réintégration complète dans la société.

Depuis 2017, nous développons des programmes dans les prisons et les centres ouverts en Espagne. Nous avons initialement développé des formations à la communication non violente et aux espaces d'écoute. Par la suite, nous avons constaté la nécessité d'aborder le crime, ses conséquences et les possibilités de réparation offertes par le paradigme de la justice réparatrice. À cette fin, nous travaillons en collaboration avec le Secrétariat général des institutions pénitentiaires, ainsi qu'avec des organismes publics et privés qui soutiennent nos projets, tant en prison avec les délinquants qu'en milieu social avec les victimes.

Parmi nos projets, nous souhaitons souligner les processus de responsabilisation et de réparation des préjudices que nous menons auprès des détenus par l'intermédiaire d'experts en médiation et en communication non violente. Ces processus aident les détenus à prendre conscience des conséquences de leurs actes et à trouver des outils pour réparer les dommages causés à eux-mêmes, à leurs familles et aux victimes.



Opšervatorija
Obrazovanja

Observatoire de l'Éducation est une organisation à but non lucratif et non gouvernementale, fondée en 2023.

L'organisation a été fondée dans le but de promouvoir la recherche et l'amélioration de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie. Nous menons des travaux de recherche et de théorie, organisons des événements et des ateliers, et collaborons avec les organisations et institutions gouvernementales et non gouvernementales concernées, l'Université de Belgrade et l'ensemble de la communauté.

Notre mission principale est le développement de l'éducation dans différents contextes, notamment le renforcement de sa fonction sociale. Dans le cadre de ses activités, l'organisation accorde une attention particulière au développement et à l'amélioration des compétences du personnel enseignant et non enseignant, ainsi qu'au développement de méthodes d'éducation innovantes et inclusives afin d'améliorer son développement. L'organisation concrétise cette vision en proposant diverses formes d'éducation, notamment des formations et des conférences destinées à différents profils d'étudiants et de membres de la communauté locale. Les domaines spécifiques dans lesquels nous souhaitons améliorer la fonction et les activités éducatives sont l'éducation des détenus, l'éducation des



Funded by
the European Union

personnes âgées, l'éducation à la vie familiale et l'éducation en faveur des différentes catégories sociales de la population.

En tant qu'organisation nouvellement créée, OE n'a pas encore de projet. Forts de leur expérience passée diversifiée, les fondateurs d'OE souhaitent développer leur potentiel personnel à travers cette nouvelle organisation, ainsi que celui des professionnels de la formation continue et, par conséquent, de la communauté toute entière. C'est pourquoi notre participation à ce projet est essentielle.



Lignes directrices pour entreprises sociales et durables

Inspiré des modèles de Neapolide - Bistrot Lazzarelle (Naples, Italie) et du restaurant Les Beaux Mets - prison Baumettes (Marseille, France).

Introduction

Ces lignes directrices visent à accompagner les organismes de services de transport, les coopératives et les entrepreneurs sociaux dans la création et la gestion d'entreprises à impact social et respectueuses de l'environnement. S'appuyant sur l'expérience du Bistrot Lazzarelle et des Beaux Mets, deux initiatives pionnières opérant en milieu carcéral ou en lien avec celui-ci, ce guide présente des principes clés et des stratégies applicables pour favoriser l'inclusion, la dignité et la durabilité.

1. Comprendre votre mission sociale

Définissez clairement votre objectif social et assurez-vous qu'il guide chaque décision.

- Lazzarelle et Les Beaux Mets accordent la priorité à la réinsertion sociale, notamment des femmes et des détenus, par le biais d'un travail digne et du développement des compétences, afin de réduire le taux de récidive et d'offrir des opportunités concrètes de formation et de placement menant à une réinsertion sociale efficace.
- Cette mission reste centrale dans toutes les opérations, du recrutement au marketing.

Conseil: Rédigez une charte sociale qui définit clairement votre mission et identifie vos groupes cibles (détenus, survivants de violences, migrants, NEET).

2. Créer des parcours d'emploi significatifs

Concevoir des opportunités de travail structurées, certifiées et dignes.

- Lazzarelle forme les femmes incarcérées à la torréfaction du café, à la cuisine, à la fabrication du chocolat et aux services des établissements.
- Les Beaux Mets propose une formation culinaire et exploite un restaurant gastronomique au sein d'une prison, certifié par les autorités de l'État.



Assurer des contrats, des salaires équitables et du mentorat.
Lien vers des employeurs externes pour faciliter la réinsertion après la détention.

3. Adopter la durabilité environnementale

Associez votre impact social à la responsabilité écologique.

- Utilisez des produits de saison, locaux et biologiques.
- Appliquer des stratégies de réduction des déchets : compostage, contenants réutilisables et recyclage.
- Utilisez des produits de nettoyage écologiques et une gestion durable des installations.

Adopter une approche d'économie circulaire.
Mesurez et rapportez régulièrement votre impact environnemental.

4. Construire des partenariats stratégiques

Exploitez les réseaux pour soutenir la durabilité et l'évolutivité.

Collaborer avec :

- Des collectivités locales et les ministères.
- Des ONG, coopératives et organismes de formation.
- Des Administrations pénitentiaires et services de réinsertion (par exemple, UIEPE).

Utiliser des accords formels (MoU) pour définir les rôles et les responsabilités.
Impliquez les universités, les centres culturels et les sponsors pour enrichir votre impact.

5. Favoriser la gestion participative

Rendez votre organisation inclusive à tous les niveaux.

- Donner au personnel, en particulier issu de milieux marginalisés, les moyens de participer aux décisions et à la planification.
- Construisez une culture de respect mutuel, de rétroaction et de croissance collective.

Utilisez des outils tels que des enquêtes anonymes, des évaluations par les pairs et des réunions d'équipe.

Envisagez des modèles de gouvernance coopérative lorsque cela est possible.

6. Communiquez avec un objectif

Faire de la communication un outil de changement.



- Le Bistrot Lazzarelle et Les Beaux Mets racontent de puissantes histoires de transformation.
- Les événements (lancements de livres, expositions d'art, dîners en prison) favorisent le dialogue public et remettent en question la stigmatisation.

Construisez une identité de marque forte et basée sur des valeurs.
Utilisez les médias sociaux, le marketing éthique et la narration publique pour sensibiliser.

7. Assurer la viabilité à long terme

Combinez une action axée sur la mission avec une stratégie commerciale solide.

- Diversifier les sources de revenus : produits, services, formations, événements.
- Formez continuellement votre personnel et maintenez les standards de qualité.
- Suivez vos performances sociales et environnementales.

Développer un plan d'affaires avec des KPI.
Réinvestir les bénéfices dans l'innovation sociale et la sensibilisation communautaire.

8. Surveiller, évaluer, reproduire

Transformez le succès local en inspiration mondiale.

- Lazzarelle a réduit la récidive à moins de 10 %.
- Les Beaux Mets created a scalable prison-restaurant model.

Utiliser des outils d'évaluation à la fois qualitatifs (témoignages, récits) et quantitatifs (données sur l'emploi, taux de récidive).
Partagez ouvertement des boîtes à outils, des rapports et du matériel de formation pour faciliter la réplique.

Conclusion

Les entreprises sociales et durables ne sont pas seulement des entreprises, ce sont des plateformes de transformation. Elles réduisent la récidive, combattent la stigmatisation et promeuvent la dignité des personnes en marge de la société. Lazzarelle et Les Beaux Mets démontrent que l'inclusion, l'excellence et la responsabilité écologique sont non seulement compatibles, mais se renforcent mutuellement.

Ces lignes directrices sont une invitation à agir : adaptez-les à votre réalité locale, élargissez-les avec votre propre innovation et participez à un mouvement européen pour la justice sociale par l'entreprise.



Tableau de bord d'un social business canva

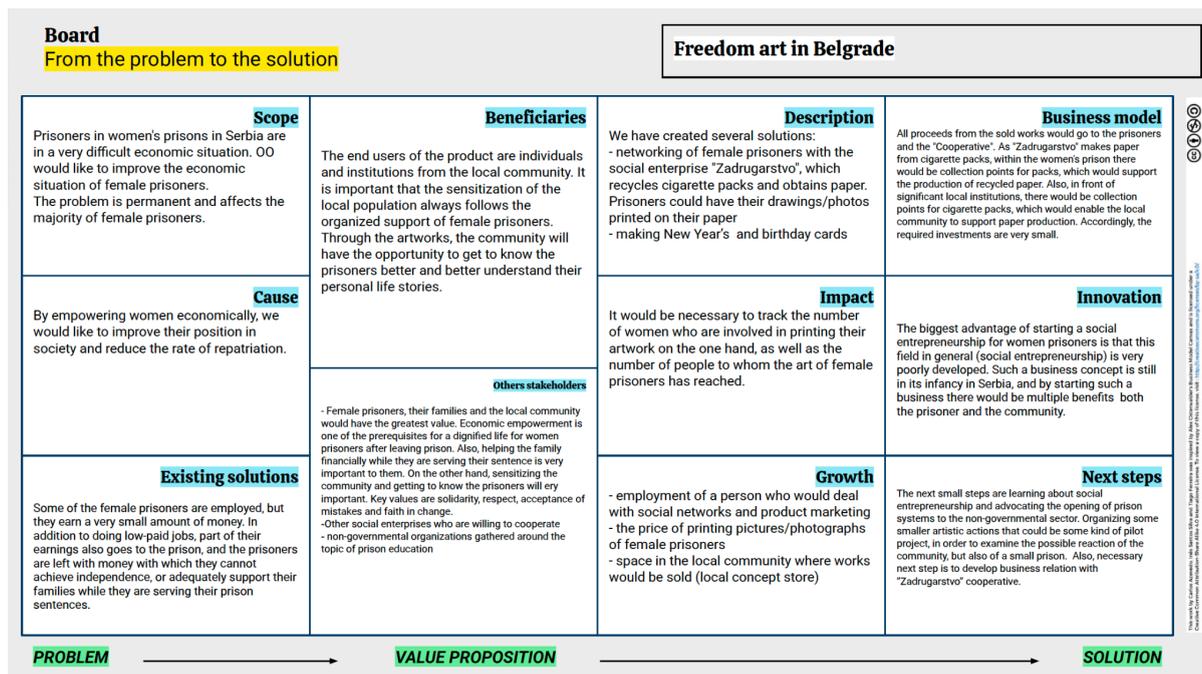
Board From the problem to the solution		FAIR	
<p>Scope</p> <p>What is the central problem to be solved? How big is the problem?</p>	<p>Beneficiaries</p> <p>What is the value proposition for the beneficiaries?</p> <p>1. Women victim of domestic violences - Age ?</p>	<p>Description</p> <p>How does the recommend solution work?</p>	<p>Business model</p> <p>What revenue can be generated? What abundant resources can be used? Are there key stake available to pay for the impact?</p>
<p>Cause</p> <p>What are the main causes you want to address?</p>	<p>Others stakeholders</p> <p>Are there other key stakeholders who can benefit from the problem solved? What value do you want to generate for these key stakeholders?</p>	<p>Impact</p> <p>What are the key impact indicators to be monitored?</p>	<p>Innovation</p> <p>How does this solution differ from what already exists in the market? What are the comparative advantages?</p>
<p>Existing solutions</p> <p>Are there alternatives solutions that seek to minimize the effects of the problem? If yes, what is the dominant one? Why the alternative solution doesn't solve the problem?</p>		<p>Growth</p> <p>What is the growth and dissemination model of the solution?</p>	<p>Next steps</p> <p>What are the next small steps?</p>
PROBLEM	VALUE PROPOSITION		SOLUTION

1. Social business canva sur mesure, élaboré en vue d'une application potentielle à Madrid, offrant des cadres adaptables ancrés dans les ressources et les besoins locaux.

Board From the problem to the solution		A place for Restorative Justice and Ceramics in Madrid	
<p>Scope</p> <p>RJ outside of the community, it should be given to everyone according to the law, RJ as a way to prevent, RJ as a service for conflicts (any of them)</p> <p>Amee doesn't have a room/ office/ space</p>	<p>Beneficiaries</p> <p>What is the value proposition for the beneficiaries?</p> <p>Beneficiaries : Victim, offender, the community and people in the middle of the conflict (everyone)</p> <p>Customers : buyers of ceramics, coffee lovers, event lovers (cultural events), people curious about restorative justice, people who want to be train in ceramic making.</p>	<p>Description</p> <p>A place for ≠ uses</p> <p>1 floor for a coffee place 1 floor for a workshop place</p> <p>The RJ @AMEE : 1. Support 2. Reparation 3. Re insert with the community</p>	<p>Business model</p> <p>1 area for coffe/ tea + selling ceramics and others products 1 area for world and aart's events + place for meeting for private clients (renting the place)</p>
<p>Cause</p> <p>RJ/ RP as a tool for the community Less crime in the community, re-creation of a community, space for dialogue, reinforcement of relationships, A new experience of community a way to solve conflict (to resolve)</p>	<p>Others stakeholders</p> <p>Are there other key stakeholders who can benefit from the problem solved? What value do you want to generate for these key stakeholders?</p> <p>Ceramic schools, volunteers of AMEE, the community, bank (Santander?)</p>	<p>Impact</p> <p>Reinsertion of the inmates and victims within their community.</p> <p>Raising awareness around prison condition. Art as a way to restaure (Transformation) 2 ways to measure the impact One for the RP and another for events and practices of R.Art with a survey.</p>	<p>Innovation</p> <p>Creating a place for RJ and art therapy Using art as a way to transform the people damaged Having a place for reinsertion, where former inmates could work and have an emotional reinsertion with friend's circles.</p>
<p>Existing solutions</p> <p>Are there alternatives solutions that seek to minimize the effects of the problem? If yes, what is the dominant one? Why the alternative solution doesn't solve the problem?</p>		<p>Growth</p> <p>What is the growth and dissemination model of the solution?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Look for a place with different areas - Social media - Contact with ceramic's artist - Look for money for a place and pay people from AMEE 	<p>Next steps</p> <p>Meeting with the direction team Make a team to work on the idea Make a AMEE SL Intention note Look for friends to work on the art area</p>
PROBLEM	VALUE PROPOSITION		SOLUTION



2. Social business canva sur mesure, élaboré en vue d'une application potentielle à Belgrade, offrant des cadres adaptables ancrés dans les ressources et les besoins locaux.





Prototype de pratiques écologiques

Le prototype suivant décrit un ensemble de pratiques opérationnelles durables et inclusives pour le **Bistro Lazzarelle**, l'entreprise sociale phare de Neapolide. Ces pratiques visent à promouvoir la responsabilité environnementale, l'inclusion sociale et la consommation responsable, conformément à la mission de réinsertion de la coopérative pour les femmes en détention et après leur détention.

Ces pratiques seront soumises à une évaluation et une analyse plus approfondies par le personnel du projet et les parties prenantes impliquées, dans le but d'identifier leur applicabilité, leur évolutivité et leur potentiel de réplication dans d'autres contextes institutionnels et communautaires.

1. Réduction des déchets et économie circulaire

- **Mise en œuvre d'un audit interne des déchets, évaluer** les pratiques actuelles et identifier les domaines critiques d'amélioration à noter. (1 à 5)
- **Introduction d'un système structuré de tri et de compostage**, en collaboration avec des installations de compostage locales ou des jardins urbains.
- **Développement d'une stratégie de conception de menu « sans gaspillage »**, en utilisant les surplus d'ingrédients des plats du jour de la semaine pour proposer un menu alternatif.
- **Module de formation interne sur** la prévention du gaspillage alimentaire pour l'ensemble du personnel.

2. Approvisionnement éthique et local

- **Cartographie des fournisseurs locaux, saisonniers et solidaires**, avec un accent sur les coopératives et les entreprises éthiques.
Établissement de protocoles d'approvisionnement qui privilégient les ingrédients locaux KMO et les chaînes d'approvisionnement transparentes et inclusives.
- **Campagne tournante « Produit local de saison »** pour mettre en avant des ingrédients durables et éthiques.

3. Matériaux et emballages éco-responsables

- **Transition complète vers les emballages réutilisables** ou compostables pour les services à emporter. Pour encourager davantage les habitudes durables, **les clients qui apportent leurs propres contenants réutilisables bénéficieront d'une réduction de prix** sur leur commande.
- **Élimination des plastiques à usage unique** et passer à des alternatives durables (bambou, verre, acier).



- **Mise en œuvre d'incitations pour les clients qui** adoptent des comportements éco-responsables (par exemple, contenants réutilisables). Pour encourager davantage les habitudes durables, **les clients qui apportent leurs propres contenants réutilisables bénéficieront d'une réduction de prix sur leur commande.**

4. Efficacité énergétique et hydrique

- **Audit énergétique de la cuisine et des espaces de service**, suivi d'un plan progressif de remplacement des équipements obsolètes par des appareils économes en énergie.
Installation de dispositifs économiseurs d'eau, y compris les aérateurs et les appareils à faible consommation.
Suivi de la consommation mensuelle des services publics, avec des objectifs de réduction à évaluer semestriellement.

5. Éducation environnementale et responsabilisation du personnel

- **Parcours structuré de formation à l'alphabétisation verte pour** les employés, y compris des ateliers mensuels et l'accès à des ressources sur la durabilité dans l'hôtellerie.
- **Création d'un rôle tournant de « Facilitateur des pratiques vertes »** auprès du personnel pour favoriser le suivi interne et l'amélioration continue.

6. Engagement du public et transparence

- **Création d'un espace de sensibilisation interne**, y compris des affichages, du contenu numérique (codes QR) et des infographies expliquant les pratiques durables derrière chaque produit ou service.
- **Intégration des récits de durabilité dans** les supports de communication et de marketing du Bistrot.
- **Organisation d'événements d'engagement public**, tels que des apéritifs verts, des conférences sur le thème du développement durable et des collaborations avec les écoles locales.

7. Suivi, évaluation et rapports

- **Développement d'un tableau de bord d'impact vert**, y compris des indicateurs clés de performance tels que :
 - % de produits durables utilisés
 - Kg de déchets alimentaires détournés des décharges
 - Consommation mensuelle des services publics



- **Séances trimestrielles de rétroaction du personnel pour** assurer une évaluation participative et promouvoir l'appropriation des objectifs durables.

Ce prototype ne représente pas seulement une feuille de route pour le développement interne du Bistrot Lazzarelle mais aussi un **cadre de référence** pour les **partenaires du projet**, particulièrement **Partenaire 3 et Partenaire 4**, qui sont en train d'identifier et de façonner leurs propres modèles d'**entreprise sociale et durable**.

En analysant les pratiques du prototype, ces partenaires pourront **concevoir des modèles spécifiques au contexte**, cet effet de levier la **durabilité comme outil de réintégration**, la citoyenneté active et l'inclusion économique des détenus et des anciens détenus. Ce processus offrira également une plateforme d'apprentissage transnational, d'analyse comparative et de développement d'une méthodologie **européenne partagée sur** l'entrepreneuriat inclusif et durable.



Lignes directrices de la justice restaurative en prison

La section suivante vise à illustrer le fonctionnement de la justice réparatrice en milieu carcéral. Nous analysons d'abord le concept de justice réparatrice et sa caractérisation. Nous abordons ensuite les réglementations qui régissent la justice réparatrice au niveau européen. Enfin, nous concluons par une présentation des pratiques et des systèmes d'évaluation. L'objectif est de fournir un aperçu général, rigoureux et systématique, permettant aux lecteurs d'appliquer l'approche réparatrice dans leur pays et, plus particulièrement, dans les différents systèmes pénitentiaires.

1. Introduction : Qu'est-ce que la justice restaurative ?

La justice réparatrice est un paradigme de justice ; à ce titre, elle repose sur un ensemble de valeurs, de principes et de fondements. Il existe deux définitions pertinentes de la justice réparatrice. Premièrement, la référence théorique Howard Zehr la définit ainsi :

Processus visant à impliquer, dans la mesure du possible, les personnes concernées par un délit spécifique et à identifier et traiter collectivement les préjudices, les besoins et les obligations, afin de guérir et de redresser la situation autant que possible.

Le criminologue John Braithwaite est également une référence en criminologie et en projets de réinsertion dans lesquels s'inscrit le projet FAIR. Ce chercheur a défini la justice réparatrice comme suit :

La justice réparatrice implique le passage d'une responsabilité passive, dans laquelle les délinquants sont tenus par des professionnels pour quelque chose qu'ils ont fait dans le passé, à une responsabilité active des citoyens pour rectifier les choses à l'avenir. La responsabilité active est une vertu de la participation civique. (...) la justice réparatrice consiste à créer des espaces participatifs où les délinquants peuvent assumer une responsabilité active. (Braithwaite, 2004, p.28)

En outre, une autre contribution pertinente de cet auteur tant pour le cadre de la justice réparatrice¹ et pour l'intervention en prison, il y a le concept de « honte réintégrative » (Braithwaite, 1989). Ce terme explique un principe fondamental de la justice réparatrice, à savoir que tout acte criminel doit être socialement condamné, car il constitue une violation de la coexistence et génère un préjudice social, mais en aucun cas cette désapprobation du

¹Désormais, nous utilisons l'acronyme RJ.



crime ne doit être transférée au délinquant ; par conséquent, nous condamnons le crime et non la personne. Sur la base de ce principe, Braithwaite encourage les communautés à soutenir les jeunes qui ont commis des crimes dans leurs processus de réinsertion et de réinsertion sociale, soulignant qu'elles doivent condamner la conduite et le comportement des adolescents, mais ne pas les isoler socialement, car cela les exclurait et les pousserait à former des ghettos sociaux unis par le crime.

Un autre élément fondamental de la justice restaurative réside dans ses principes. Zehr a ainsi souligné trois clés pour comprendre la justice restaurative en particulier :

Tableau 1 :Les juges de la restauration à trois

Les trois juges de la restauration : ²	
Les hypothèses sous-tendent la justice restaurative :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lorsque les personnes et les relations sont endommagées, des besoins apparaissent. 2. Les besoins créés par les préjudices entraînent des obligations. 3. L'obligation est de guérir et d'accepter les torts causés ; c'est une réponse juste.
Principes de la justice restaurative	<ol style="list-style-type: none"> 1. Reconnaît et répare le préjudice causé et révélé par un acte répréhensible (restauration) ; 2. Encourage une responsabilité appropriée pour répondre aux besoins et réparer les dommages (responsabilité) ; 3. Implique les personnes concernées, y compris la communauté, dans la résolution (engagement).
Les valeurs fournissent la base :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Respect 2. Responsabilité 3. Relation
Les questions sont au cœur de la justice restaurative :	<ol style="list-style-type: none"> 1. Qui a été blessé ? 2. Quels sont leurs besoins ? 3. Qui a l'obligation de répondre aux besoins, de réparer les torts, de rétablir les relations ? (Par opposition à : Quelles règles ont été enfreintes ? Qui l'a fait ? Que méritent-ils ?)
Les partie prenante / les groupes doivent être pris en compte et/ou impliqué:	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ceux qui ont été blessés et leurs familles 2. Ceux qui ont causé du tort et leurs familles 3. Communauté
Les aspirations guident de la justice restaurative : le désir de vivre dans une bonne relation	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'un avec l'autre ; 2. Avec la création ; 3. Avec le créateur.

Il s'agit donc d'un paradigme spécifique qui appréhende la criminalité et la coexistence à partir de l'interrelation et de l'interdépendance entre les membres de la communauté. Par conséquent, la justice restaurative implique toujours les trois catégories de personnes

²<https://restorativejustice.org/rj-archive/howard-zehrs-restorative-justice-threes/>



concernées par le crime : la victime, le délinquant et la communauté, et invite chacun d'eux à participer activement à la résolution de leurs conflits. Ainsi, elle va au-delà du modèle de justice pénale traditionnel, qui se concentre sur les crimes commis, les lois enfreintes et prévoit une sanction. En impliquant tous les participants dans le processus de justice restaurative, nous souhaitons humaniser le crime, comprendre son impact sur eux et les moyens qu'ils trouvent pour réparer le préjudice causé à la victime. Pour conclure, en présentant les fondements essentiels de la justice restaurative, nous présentons un tableau comparatif entre le modèle de justice pénale commun et celui proposé par la justice restaurative :

Approche rétributive (modèle de justice commune)	Approche restaurative :
Quelles lois ont été violées ? Le crime est une infraction contre l'État (le ministère public) et est inclus dans le droit pénal qui a été violé.	Qui a subi le dommage ? Le crime est une infraction contre les personnes et les relations qu'elles entretiennent.
Qui l'a fait ? La commission d'un crime engendre la culpabilité.	Quels sont les besoins des personnes touchées ? La criminalité génère des conséquences négatives pour les victimes.
Quelle punition mérite-t-il ? La justice prévoit une proportionnalité de la peine en fonction du crime commis.	Qui est obligé de répondre à ces besoins ? Le crime engendre des obligations de réparation pour les auteurs. De plus, toutes les parties (victimes, auteurs et communauté) sont tenues de réparer le préjudice causé.
Acte juridique punissable : Récompensé par une sorte de pénalité. L'axe central est la proportionnalité de la peine, c'est-à-dire une peine juste.	Fait juridique restituable : Dommages matériels causés Les axes centraux sont les besoins des victimes et la responsabilité du délinquant dans leur réparation tangible.

2. Normes et recommandations internationales

Étant donné que le projet FAIR K210 regroupe des pays aux réglementations pénales, pénitentiaires et législatives très différentes, nous avons jugé opportun d'intégrer les recommandations internationales applicables de manière générale à tous les pays. Nous nous appuyons sur les Nations Unies, qui ont mené un vaste travail de promotion de la justice restaurative dans les différents pays et dans l'Union européenne.



2.1. Les Nations Unies

Ainsi, d'une part, ils ont élaboré les Principes de justice restaurative en 2002, ainsi que le premier guide sur l'application de la justice restaurative (ONU DC, 2006), et d'autre part, ils ont récemment produit un autre guide mettant à jour et regroupant les différentes expériences internationales ainsi que les meilleures pratiques les plus significatives dans ce domaine. Ainsi, dans ce guide, ils définissent la justice restaurative comme définit la justice restaurative comme :

Le terme « programmes de justice restaurative » reçoit la même définition large que celle que l'on trouve dans les Principes fondamentaux, à savoir : « tout programme qui utilise des processus réparateurs et cherche à obtenir des résultats réparateurs » (ONU DC, 2020, p. 4).

Il ajoute :

Tout processus dans lequel la victime et le délinquant, et, le cas échéant, tout autre individu ou membre de la communauté touché par un crime, participent ensemble activement à la résolution des problèmes découlant du crime, généralement avec l'aide d'un facilitateur (ONU DC, 2020, p. 5).

Par conséquent, nous constatons que la justice restaurative doit s'appuyer sur des méthodes et des résultats réparateurs, définis dans les Principes fondamentaux, parmi lesquels la participation de toutes les personnes affectées par le crime est primordiale. De plus, il est important de tenir compte des objectifs qui doivent guider les méthodes et les résultats, ainsi que des Principes fondamentaux.

Les objectifs qui devraient guider les pratiques de justice restaurative sont :

1. **Accorder une attention particulière aux victimes.** L'approche de justice restaurative doit prendre en compte les besoins des victimes en abordant les conséquences du crime. Ainsi, les processus réparateurs sont encouragés à soutenir les victimes en les écoutant, en favorisant l'expression de leurs besoins et de leurs souhaits, en leur proposant des réponses et en stimulant leur participation au processus, toujours sur une base volontaire.
2. **Réparer les relations affectées par la criminalité.** L'approche réparatrice considère que le crime affecte les relations naturelles entre les personnes qui en ont été affectées, comme l'agresseur, la victime, la communauté et les réseaux personnels de la victime et de l'agresseur. Elle doit donc comprendre quelles étaient ces relations et comment elles ont été affectées.
3. **Réaffirmer les valeurs communautaires et dénoncer les comportements criminels.** Sur ce point, la justice restaurative rejoint la justice du modèle pénal commun, mais sa méthodologie diffère. En ce sens, la justice restaurative se concentre sur la réaffirmation des valeurs sociales et communautaires, ainsi que sur la situation et les besoins du délinquant et de la victime.



4. **Promouvoir la responsabilité des parties impliquées dans le crime.** Il est nécessaire d'assumer la responsabilité d'un crime, notamment de l'auteur direct, mais aussi des différents acteurs ayant participé directement ou indirectement à sa commission. Alors que les modèles de justice pénale classiques se concentrent sur la culpabilité de l'auteur, le modèle de justice restaurative privilégie la réparation et la prévention des dommages causés plutôt que la reconnaissance de la responsabilité.
5. **Promouvoir des résultats réparateurs.** L'approche de la justice restaurative repose sur une vision prospective de la situation. Tout en reconnaissant les préjudices causés par le passé, tant à la victime qu'à la communauté, elle vise à développer des mécanismes visant à réparer ces préjudices, à améliorer les relations entre les parties et à prévenir la commission d'infractions.
6. **Prévenir la récidive en favorisant la réinsertion et la rééducation des délinquants.** Les processus de réparation devraient favoriser la prévention de la récidive, d'une part, par la responsabilisation du crime et du préjudice causé, et, d'autre part, en encourageant la participation de différents agents concernés dans le processus de réinsertion tels que la famille, les représentants de la communauté ou les agents de l'autorité.

Ces objectifs sont proposés comme points clés à atteindre par les différentes pratiques de justice restaurative, même s'ils peuvent varier selon la méthode de mise en œuvre ou les participants. Ce qui est le plus important à cet égard, ce sont les valeurs à privilégier, quels que soient le modèle ou les ressources du programme. L'ONU DC souligne ainsi :

Les praticiens de la justice restaurative s'accordent généralement à dire que ce qui rend une réponse véritablement « réparatrice » à un crime n'est pas seulement une pratique ou un processus spécifique, mais surtout son adhésion à un large ensemble de valeurs qui constituent un fondement commun à la participation des parties à la réponse à un incident criminel et à ses conséquences. Ces valeurs comprennent la vérité, l'équité, la sécurité physique et émotionnelle des participants, l'inclusion, l'autonomisation des participants, la protection des droits des victimes et des délinquants, la réparation, la solidarité, le respect et la dignité de toutes les personnes impliquées, le caractère volontaire et la transparence du processus et des résultats. (ONU DC, 2020, p.5)

2.2. Union européenne

Premièrement, dans le cadre législatif de l'Union européenne, on trouve la Recommandation (2018) 8 du Conseil de l'Europe sur la justice restaurative en matière pénale, qui remplace la Recommandation n° R. (99) 19 du Comité des Ministres sur la médiation en matière pénale. Son objectif est d'« encourager les États membres à développer et à mettre en œuvre la justice restaurative dans leur système de justice pénale ». ³(Conseil de l'Europe, 2018, p. 3). Dans cette perspective, ils regroupent un total de 67 points abordant la définition, les principes fondamentaux, les bases juridiques, le fonctionnement et le développement de la justice restaurative. Afin d'aborder l'objet de cette recommandation, nous analyserons les deux premiers points. Concernant la définition, ils soulignent :

3. La « justice restaurative désigne tout processus permettant aux personnes lésées par l'infraction et aux responsables de ce préjudice de participer activement, si elles y consentent librement, à la résolution des conséquences de l'infraction,

³La traduction du Département du Travail et de la Justice du Gouvernement Basque (non officielle) a été utilisée.



avec l'aide d'un tiers indépendant et qualifié (ci-après dénommé le « facilitateur »).
4. La justice restaurative consiste en un dialogue (direct ou indirect) entre la victime et l'auteur de l'infraction, et peut également impliquer, le cas échéant, d'autres personnes directement ou indirectement touchées par l'infraction. Il peut s'agir de personnes de soutien aux victimes et aux auteurs de l'infraction, de professionnels concernés et de membres ou représentants des communautés concernées. Ci-après, aux fins de la présente recommandation, les participants à la justice restaurative sont dénommés « les parties ». 5. Selon le pays où elle est utilisée et la manière dont elle est administrée, la justice restaurative peut être appelée médiation victime-auteur de l'infraction, médiation pénale, conférence restaurative, conférence familiale, cercles de détermination de la peine ou cercles de rétablissement de la paix, entre autres. (Conseil de l'Europe, 2018, p. 3)

Par la suite, la recommandation précise que de tels processus peuvent avoir lieu à n'importe quelle étape du processus pénal (6), qu'ils peuvent ou non se dérouler sous surveillance judiciaire (7) et que les pratiques de justice restaurative peuvent ou non impliquer un dialogue entre les victimes et les délinquants (8).

En termes de principes fondamentaux, ils soulignent (Conseil de l'Europe, 2018) :

- a) Principe de **participation**: la victime et le délinquant devraient pouvoir participer activement à la résolution du crime. À cette fin, il est important que les parties soient dûment informées du processus et de ses conséquences (13).
- b) Principe de **réparation** du préjudice : les parties doivent être en mesure d'apporter des réponses visant à réparer le préjudice causé par l'infraction (13). À cette fin, la prise en compte des besoins et des intérêts des parties, le dialogue, la compréhension mutuelle et l'évitement de la domination (14) par la création d'un espace neutre (15) sont importants.
- c) Principe de volontariat : les parties concernées doivent donner leur consentement librement, ce qui exige que le principe d'information soit effectif (16). Elles doivent également pouvoir retirer leur consentement à participer à tout moment au cours du processus (16).
- d) Principe d'information: toutes les parties devraient connaître, avant de participer à la procédure, la nature de celle-ci, ainsi que ses résultats et implications possibles (19). Ces implications peuvent affecter la procédure pénale et elles devraient être pleinement informées de leurs conséquences possibles (16).
- e) Principe de confidentialité: les rencontres réparatrices sont privées et les informations et le déroulement de la rencontre doivent rester confidentiels, à moins que les parties concernées ne donnent leur consentement (17).



- f) Principe d'accessibilité: Les services de justice restaurative devraient être accessibles à toutes les victimes et à tous les délinquants, indépendamment de l'infraction, du stade du crime ou de la situation géographique (18)(19).
- g) Principe d'autonomie: désigne les organismes menant des processus réparateurs en lien avec le système judiciaire. Ils devraient être coordonnés tout en conservant leur autonomie afin de garantir le respect de ces principes (20).

Le Comité européen précise ensuite comment ces pratiques devraient être développées et leur lien avec le système de justice pénale. Il est important de noter que cette recommandation fait suite à la recommandation n° R (99) 19 du Comité des Ministres aux États membres sur la médiation en matière pénale, mais cette recommandation a été peu mise en œuvre dans les États membres. Ainsi, la recommandation que nous analysons, Rec(2018)/8, appelle à une réforme plus large de la justice pénale, encourageant une culture et une approche plus réparatrices. (Comité européen pour les problèmes criminels, 2018)

D'autre part, la Déclaration des ministres de la Justice des États membres du Conseil de l'Europe sur le rôle de la justice restaurative en matière pénale souligne l'importance croissante de la justice restaurative comme outil essentiel pour améliorer les systèmes de justice pénale. Elle reconnaît son potentiel pour réduire la récidive et promouvoir la cohésion sociale par le dialogue entre victimes et délinquants.

La déclaration examine l'importance de la participation volontaire et du consentement éclairé dans les processus de justice restaurative, en veillant à ce que les victimes et les délinquants participent de leur plein gré et soient soutenus tout au long du processus. D'autre part, elle souligne la nécessité d'étendre le recours à la justice restaurative, non seulement pour les infractions mineures, mais aussi pour les crimes graves. Le Conseil de l'Europe exhorte les États membres à intégrer les pratiques réparatrices dans leurs systèmes pénaux et à fournir un cadre juridique adéquat pour permettre leur application large et efficace. L'accent est également mis sur la formation spécialisée des juges, des procureurs, des avocats et des médiateurs aux techniques de justice restaurative, favorisant ainsi un changement culturel dans la perception des réponses à la criminalité.

Le document met en avant la justice restaurative comme une alternative ou un complément au système pénal traditionnel, lui permettant de se concentrer davantage sur la réparation des préjudices et la réconciliation. Il souligne que cette approche est particulièrement pertinente dans les affaires de délinquance juvénile, où l'objectif est la réinsertion sociale des jeunes délinquants. La déclaration mentionne également que le Conseil de l'Europe



continuera de soutenir la recherche et les pratiques visant à renforcer et à étendre la justice restaurative dans toute l'Union européenne. Enfin, la déclaration souligne l'engagement des États membres à améliorer l'accessibilité des programmes de justice restaurative, afin de garantir qu'un plus grand nombre de personnes puissent bénéficier de ces méthodes innovantes et réparatrices.

3. Justice restaurative en prison (projet)

Suite à cette proposition du Conseil des ministres de l'UE, nous proposons dans cette section d'expliquer le fonctionnement de la justice restaurative en milieu pénitentiaire. Tout d'abord, il convient de noter que tous les contextes pénitentiaires sont différents. Bien qu'ils partagent des caractéristiques communes, comme le fait d'être des établissements fermés, axés sur la réinsertion sociale et conformes aux normes européennes, notamment celles de Nelson Mandela (dans le cas des pays européens participant à ce projet), la réalité est très différente d'un centre pénitentiaire à l'autre. C'est pourquoi nous mettrons en évidence trois éléments que nous considérons comme fondamentaux pour transférer la pratique menée à l'AMEE aux autres pays du projet FAIR. Il s'agit de la méthodologie basée sur la communication non violente et le modèle du système familial interne. D'autre part, nous examinerons les techniques basées sur les pratiques réparatrices ainsi que les typologies des programmes de justice restaurative existants en prison. Enfin, le programme que nous menons illustre l'intégration des aspects méthodologiques et techniques. L'idée de cette approche est qu'à partir des principes méthodologiques et des aspects techniques, des programmes spécifiques adaptés aux caractéristiques de chaque prison des membres du projet FAIR peuvent être configurés.

3.1. Méthodologie de la RJ en prison : CNV et IFS.

Les principales stratégies méthodologiques que nous utilisons pour mener à bien les programmes de RJ en prison sont la communication non violente et le système familial interne.

a) La communication non violente

La Communication Non Violente (CNV) est un modèle de communication développé par le psychologue Marshall Rosenberg, conçu pour favoriser la compréhension, l'empathie et la résolution pacifique des conflits. Selon Rosenberg (2003), la CNV vise à remplacer la



communication défensive et agressive par un dialogue empreint de compassion qui renforce les relations et le respect mutuel.

La CNV repose sur quatre composantes fondamentales :

1. **Observation:** Distinguer les faits objectifs des interprétations ou jugements personnels. Cela évite les malentendus et les réactions émotionnelles fondées sur des suppositions.
2. **Sentiments:**Exprimer ses émotions honnêtement, sans blâmer les autres, pour créer un espace d'authenticité et de connexion.
3. **Besoins:**Identifier et communiquer les besoins sous-jacents aux sentiments, favorisant la conscience de soi et la compréhension mutuelle.
4. **Demandes:**Faire des demandes claires, positives et réalisables plutôt que des exigences, en encourageant la coopération et la contribution volontaire.

La mise en œuvre de la CNV apporte de nombreux avantages, tant dans le cadre personnel que professionnel :

- **Améliore l'empathie et l'écoute profonde**, réduisant les malentendus et renforçant les relations.
- **Encourage l'intelligence émotionnelle**, aide les individus à s'exprimer avec clarté et honnêteté.
- **Facilite la résolution des conflits** en favorisant un dialogue axé sur les besoins plutôt que sur les reproches.
- **Favorise une culture de respect et de coopération**, améliore le travail d'équipe et les interactions sociales.

Comme le dit Rosenberg (2003), « Lorsque nous nous efforçons de clarifier ce qui est observé, ressenti et nécessaire plutôt que de diagnostiquer et de juger, nous découvrons la profondeur de notre propre compassion. » Cette approche améliore non seulement la communication, mais transforme également les relations, favorisant ainsi une société plus harmonieuse et plus compréhensive.

b) Système familial interne :

Le modèle des Systèmes Familiaux Internes (SFI), développé par le Dr Richard C. Schwartz, est une approche thérapeutique qui considère l'esprit comme un système de sous-personnalités ou « parties », chacune ayant sa propre perspective, ses émotions et ses rôles. Ce modèle aide les individus à accéder à leur Soi profond, une présence intérieure



bienveillante et sage, propice à la guérison et à l'intégration. Le SFI est particulièrement précieux en thérapie des traumatismes et en intervention sociale, notamment en milieu carcéral, car il reconnaît que les expériences douloureuses fragmentent souvent la psyché, provoquant des conflits internes entre les parties protectrices et blessées. Au lieu de pathologiser ces parties, le SFI encourage les individus à les aborder avec curiosité et compassion, favorisant ainsi une profonde guérison émotionnelle. Ce modèle aide les individus à :

- Comprendre et soulager les parties qui portent le traumatisme, la peur ou la honte.
- Réduisez les conflits internes en favorisant l'harmonie entre les parties.
- Cultiver l'auto-leadership, permettre au Soi pour guider la guérison plutôt que les émotions réactives ou les mécanismes de protection.

Les principaux avantages de ce modèle comprennent :

1. **Une approche non pathologisante** : IFSne considère pas les symptômes comme des troubles, mais comme des parties qui se sont adaptées pour protéger l'individu. Cela réduit la stigmatisation et favorise l'autocompassion. Cet avantage est fondamental dans l'intervention en prison.
2. **Guérison émotionnelle profonde** : En s'attaquant aux causes profondes du traumatisme plutôt qu'en gérant simplement les symptômes, l'IFS facilite un changement profond et durable.
3. **Augmentation de l'auto-compassion et de l'harmonie intérieure** : Les clients développent une relation nourrissante avec leur monde intérieur, conduisant à une plus grande résilience émotionnelle.
4. **Efficacité sur divers sujets** : L'IFS a été appliquée avec succès dans le traitement du SSPT, de la dépression, de l'anxiété, de la dépendance et des conflits relationnels.

Comme l'affirme l'Institut IFS, « Lorsque le Soi est aux commandes, il sait comment guérir et rétablir l'équilibre du système. » Cette approche transformatrice permet à chacun de retrouver sa plénitude intérieure et de vivre avec plus d'authenticité, de paix et de liberté émotionnelle.

3.2. Pratiques et programmes réparateurs.

Deuxièmement, les pratiques réparatrices constituent un élément fondamental de la mise en œuvre de la justice restaurative dans les différents pays. Elles constituent ainsi un ensemble

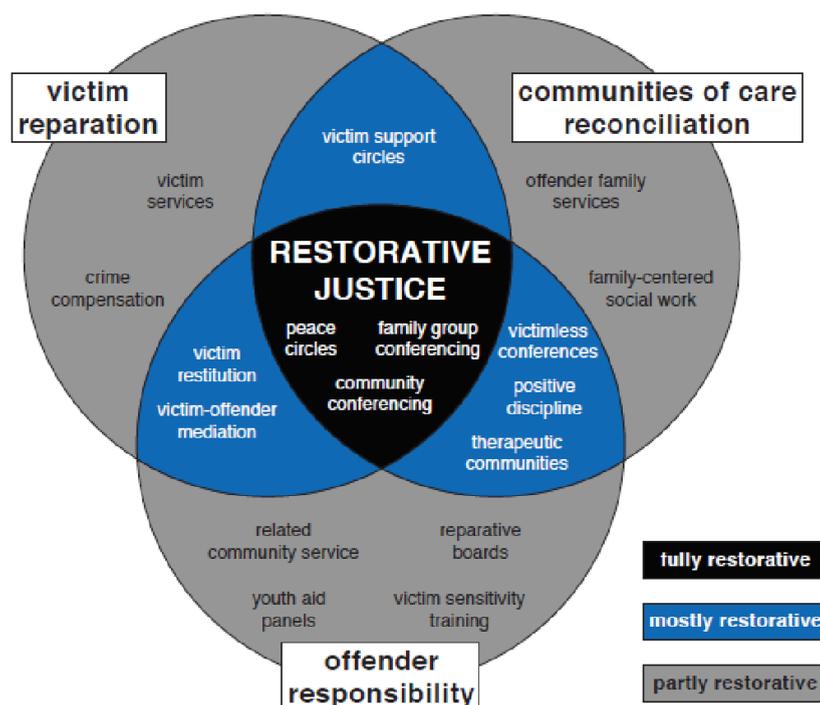
d'outils visant à accroître le capital social et à inculquer la discipline sociale par la participation active (Watchel, 2013). Leur utilité dépasse le cadre de la délinquance pénale visée par la justice restaurative. Elles peuvent ainsi être utilisées dans le cadre éducatif, particulièrement pour les Serbes. *Observatoire de l'éducation*, dans le cadre communautaire, améliorer et renforcer les relations interpersonnelles entre les membres de la communauté, en particulier une référence pour *Marseille Solutions* ou de générer de meilleures relations dans les groupes de travail qui peuvent être prises en compte dans toutes les entités et en particulier pour *Neapolide* au sein de son projet de réinsertion socioprofessionnelle des femmes détenues, on trouve des pratiques plus informelles, pouvant être mises en œuvre au quotidien, ainsi que des pratiques plus formelles, comme les cercles réparateurs. Comme le montre le graphique 1, il existe un large éventail de techniques pouvant être mises en œuvre.



L'image provient de :https://www.youtube.com/watch?v=CqgaEFGyN_Y

Ces pratiques réparatrices ont été appliquées à différents contextes. Par exemple, l'image ci-dessus est tirée de leur application au contexte éducatif. Ainsi, dans le contexte de la justice restaurative, elles ont été développées en fonction des parties impliquées dans le processus. En distinguant les degrés de réparation, plus les parties impliquées et leur participation sont nombreuses, plus le processus est considéré comme réparateur. En milieu carcéral, la participation de la victime et de la communauté est parfois très difficile, soit en raison d'obstacles structurels (la prison n'autorise pas l'entrée ou impose des limites spécifiques), soit en raison de barrières sociales et culturelles (les victimes et la communauté craignent d'entrer en prison), soit en raison des conséquences de la prison (les

délinquants se sentent victimes du système et emprisonnés). Diverses raisons peuvent expliquer les difficultés d'intégration de tous les participants, mais il convient néanmoins de ne pas perdre de vue l'objectif réparateur, en s'efforçant d'intégrer autant que possible et de travailler de manière réparatrice. Dans la figure 2, le fondateur de l'Institut international pour les pratiques réparatrices Watchel (2013) énumère les différentes possibilités qui s'offrent à eux selon les participants :



Les principaux programmes en milieu carcéral se situent dans la partie inférieure du cercle, vers le centre, car ils impliquent les délinquants à des degrés divers. De plus, ils peuvent également impliquer le personnel pénitentiaire, par exemple dans le cas des prisons réparatrices, où l'implication du personnel pénitentiaire est forte. Le tableau 2 répertorie les principaux modèles de programmes de justice restaurative en milieu carcéral et leurs références.

**Tableau 2:** *Typologie des programmes de justice restaurative dans les prisons.* Source : élaboration personnelle)

Typologie	Objectifs	Participants	Méthodologie	Exemples
Responsabilité et empathie envers les victimes	Conscience du préjudice. Réparation des conséquences du crime.	Victimes apparentées et non apparentées. délinquants	Séances de groupe principalement avec des délinquants.	Sycomore (Brennan & Johnstone, 2019) Dialogues restaurateurs (Castille et Capecci, 2021) Programme Sori (Beech & Chauhan, 2013) Portes ouvertes (Johnstone, 2014) Partenaires de guérison (Crocker, 2013)
Médiation et cercles de restauration avec des personnes touchées par la criminalité.	Réparation des conséquences du crime.	Victimes liées. Les délinquants. Communauté d'intérêt.	Séances individuelles. Médiation victime-délinquant ou cercles réparateurs.	Rencontres réparatrices (De Marcos, 2021). Médiation victime-délinquant (Wagner et Wagner, 2015)
L'emprisonnement réparateur	Changement dans le fonctionnement intégral du système pénitentiaire à partir du paradigme de la justice restaurative.	Personnel pénitentiaire et détenus. Communauté d'intérêt.	Changement structurel dans le système pénitentiaire : travail pénitentiaire, condamnation, gestion des conflits et relations.	Détention restaurative ou prison réparatrice. (Edgar et Newell, 2006 ; Petrellis, 2008 ; Robert et Peters, 2002 ; Wallace et Wylie, 2013).
Programmes de gestion des conflits entre détenus.	Approche par des pratiques réparatrices, notamment la médiation, pour la	Personnel pénitentiaire et détenus.	Médiation, cercles et rencontres réparatrices.	MEREPS (Barabas, 2012) Programme de gestion dialoguée des conflits ou de médiation pénitentiaire (Lozano, <i>et al.</i> , (2020)



Typologie	Objectifs	Participants	Méthodologie	Exemples
	résolution des conflits entre détenus et avec le personnel pénitentiaire.			Cercles de soutien et de responsabilité (Bohmert, <i>et al.</i> ,2018)



3.3. Programme d'espagnol.

Enfin, nous présentons notre programme actuel comme un exemple de la manière dont les méthodologies CNV et IFS peuvent être combinées à des pratiques réparatrices en milieu carcéral pour former un programme de responsabilisation et de réparation des préjudices causés à la victime par les délinquants. Ce programme se compose de deux sous-programmes : d'une part, le programme de responsabilisation appelé « dialogues réparateurs » et, d'autre part, le programme « rencontres réparatrices », axé sur la réparation des préjudices causés à la victime par la médiation et le dialogue. Ces programmes sont présentés ci-dessous. Il est important de garder à l'esprit qu'ils peuvent être menés séparément ou conjointement, mais il faut toujours garder à l'esprit que pour parvenir à une rencontre réparatrice, le délinquant doit connaître les causes de son crime, s'en sentir responsable et être disposé à réparer les dommages.

3.4. Programme de dialogues réparateurs.

Les objectifs généraux de ce programme sont :

- Comprenez l'impact de votre crime.
- Connectez-vous à l'expérience de la personne qui a subi les conséquences de cela en tant que victime.
- Ressentir le besoin de chercher des formules de réparation avec la victime et dans le contexte social dans lequel elle a été commise.
- Promouvoir une transformation des individus visant à briser le parcours criminel et ainsi prévenir la récidive.

À cette fin, dix séances de groupe sont organisées avec les détenus. Avant de commencer le processus, un entretien est réalisé afin d'évaluer leur degré de responsabilité et d'identification aux actes criminels. Cette sélection préalable permet d'homogénéiser le niveau initial de responsabilité du groupe. Par ailleurs, il ne faut pas s'inquiéter si des détenus sont écartés ; il est important de garder à l'esprit que la justice restaurative ne convient pas à tous et que la participation à ce processus doit être logique. Elle doit toujours être volontaire et nous ne devons jamais les manipuler ni leur imposer notre volonté.

Le tableau 3 présente le contenu des 10 séances ainsi que leurs objectifs. Pour plus d'informations sur la séance, voir (SGIP, 2020b).



Tableau 3 Programme de dialogue réparateur / Activités

Contenu	Objectifs	Activités
Accueil, présentation et accueil du groupe	Présentez l'équipe d'animation et chaque participant. Faire connaître le cadre juridique dans lequel s'insère l'atelier comme mode d'exécution d'une peine. Favoriser la cohésion du groupe, générant ainsi un climat de confiance qui facilite la participation.	Présentation des participants et des animateurs. Informations sur l'atelier descriptif et les implications juridiques (à confirmer). Dynamique de cohésion de groupe et consensus sur les règles. Entretiens individuels
Modèles de justice	3.5. Comprendre et réfléchir à l'impact du processus de rétribution sur les parties concernées. Comprendre et réfléchir aux opportunités et aux avantages du modèle de justice restaurative. Favoriser l'écoute, le dialogue et l'empathie pour gérer les conflits.	Réflexion sur le concept et les types de justice. Lecture du conte « Les Deux Justices ». Lecture et réflexion sur les dilemmes moraux soulevés.
Empathie et communication non violente	Réfléchissez à l'importance de l'empathie dans le développement de la coexistence pacifique. Comprenez l'impact que votre façon de communiquer a sur une autre personne. Connaître les clés de la communication non violente comme moyen de développer la connaissance de soi et l'expression empathique des besoins. Participez à des activités qui encouragent l'empathie de celui qui a causé du tort à celui qui le subit.	Explication du concept d'empathie et exercices pour le pratiquer. Explication des styles de communication et exercices pour les analyser. Formation à la communication non violente.
Responsabilité	Prendre conscience de l'acte commis à travers une analyse objective du dommage causé. Réfléchissez aux conséquences de ce préjudice de manière subjective. Reconsidérez les choix qui ont conduit au comportement afin de l'éviter à l'avenir.	Explication du concept. Récit de crime. Moyens d'éviter la responsabilité et remise en question individuelle de la responsabilité.



Contenu	Objectifs	Activités
Qui est concerné par l'infraction et types de dommages	<p>Prise de conscience de l'impact de l'acte criminel.</p> <p>Comprendre le large éventail de personnes qui peuvent être touchées par un crime, au-delà de la victime directe et de la personne condamnée.</p> <p>Approfondir le concept de préjudice, au-delà des plus évidents.</p> <p>Comprendre que l'impact des actes criminels ne doit pas être minimisé.</p> <p>Prendre conscience de toutes les conséquences des actes criminels, même si elles ne sont pas évidentes à première vue.</p>	<p>Exposition sur les personnes touchées par la criminalité.</p> <p>Analyse dynamique d'un cas réel pour identifier les personnes concernées.</p> <p>Présentation sur les types de dommages et leur application à un cas.</p>
L'autre côté du crime	<p>Réfléchir à l'impact de la criminalité sous un angle différent, en dehors d'eux-mêmes et de leur environnement.</p> <p>Connectez-vous aux sentiments et à l'expérience de la victime d'un crime.</p> <p>Être capable de relier le récit de la victime sur son expérience avec sa propre expérience.</p>	<p>Écoutez la victime.</p> <p>Réflexion sur l'expérience du crime.</p>
Le pardon dans la justice restaurative	<p>Comprendre comment le pardon affecte les parties dans un processus de restauration.</p> <p>Sachez ce qui facilite le pardon et examinez les différents types de pardon.</p> <p>Réfléchissez aux éléments psychosociologiques du pardon : pensées, émotions, comportements et conséquences.</p>	<p>Explication du regret.</p> <p>Lecture d'un texte et visionnage d'une vidéo sur le pardon.</p>
Réparation par la rencontre.	<p>Réfléchissez à la signification du concept de réparation et à ses implications pour les relations et la criminalité.</p> <p>Comprendre l'impact du crime sur la victime et son besoin de réparation.</p> <p>Participez à des activités qui encouragent l'empathie de celui qui cause du tort à celui qui le subit.</p>	<p>Exposition au concept de réparation et d'application à la première personne.</p> <p>Analyse des formes de réparation et discussion de groupe sur les approches de réparation.</p>



Contenu	Objectifs	Activités
	Encourager la réflexion sur l'impact du crime lui-même sur la ou les victimes directes et sur la meilleure façon d'y remédier.	
Changement. Prévention et résilience	Identifier ses propres forces et sources de résilience. Prévenir la récidive en évaluant les facteurs de risque/attitudes personnelles	Partager la pratique de réparation réalisée. Expliquez le concept de résilience et de changement personnel. Prévention et gestion des conflits et des difficultés futures.
Conclusions et adieux	Passer en revue l'évolution subie par les participants, par rapport aux concepts qui ont été travaillés tout au long de l'atelier. Évaluer le passage à travers l'atelier Dialogues Réparateurs sur le concept de leur propre rôle dans l'infraction pour laquelle ils sont condamnés. Prévenir la commission de nouveaux crimes	Présentation de l'accompagnant et engagement de réparation. Remise des diplômes. Retour d'informations sur la clôture du groupe.



3.5.1. Programme de rencontres réparatrices.

Le programme précédent visait à responsabiliser les détenus. À l'issue de cette phase, nombre d'entre eux ont ressenti le besoin de réparer les dommages causés. Ainsi, de la réflexion sur le délit et ses conséquences pour eux-mêmes, leur entourage et la victime naît le désir de changer et de contribuer socialement à la réparation. Fort de cette expérience, nous avons développé le programme « Rencontres réparatrices », qui vise à faciliter le dialogue entre victimes et délinquants, comme mesure de réparation émotionnelle et symbolique. Les objectifs de ces programmes sont les suivants :

- Écouter la victime par rapport au crime vécu et à ses conséquences, non seulement physiques, mais aussi émotionnelles et psychologiques.
- Partager avec la victime son expérience personnelle du crime et les conséquences du crime pour le délinquant.
- Trouver des moyens par lesquels le délinquant peut réparer le tort causé à la victime.

Bien que les principes méthodologiques restent la CNV et l'IFS, ils sont utilisés pour les réunions, transversalement à toutes les activités listées dans les tableaux 4 et 5 :

- Méditation, relaxation guidée ou conte : au début de chaque séance nous proposons le développement de ces pratiques pour faciliter une attitude de calme.
- Le dessin comme moyen d'expression : il permet d'aborder des aspects liés au crime, à son vécu et à ses implications personnelles. Il facilite l'expression des faits, des émotions et des pensées impliqués.
- Poèmes : ils sont intégrés comme contenu spécifique à chaque séance et servent à la fois d'introduction et de conclusion, pour renforcer ce qui a été travaillé.
- Dynamiques alternatives : afin de pouvoir adapter la méthodologie aux besoins des participants et aux outils professionnels des facilitateurs, la méthodologie comprend la possibilité d'introduire d'autres dynamiques favorisant la consolidation du processus restaurateur.

**Tableau 4.** Activités de rencontre réparatrice pour les délinquants

Contenu	Objectifs	Activités
Justice restaurative	Réflexion sur le système judiciaire. Travailler sur le paradigme de la justice restaurative : son concept et ses phases. Se connecter à la partie essentielle de chaque participant	Introduction et définition des normes. Explication de la justice et analyse du modèle de justice restaurative. Vivre le système judiciaire et carcéral.
L'infraction commise et le préjudice causé.	Approfondir la compréhension du crime commis en préliminaire à la prochaine séance, au cours de laquelle l'empathie envers la victime sera abordée.	Analyse de l'expérience du crime. Différenciation entre besoins et stratégies, lien avec le moment du crime. Conséquences générées par le crime.
Empathie avec la victime.	Développer l'empathie envers la victime en guise de préparation à la rencontre en améliorant la capacité de la victime à comprendre et à accepter sa douleur.	Conséquences pour la victime du crime. Préparation de la réunion.
Rencontre réparatrice.	Permettre et accompagner la personne condamnée dans l'expression de ses souhaits concernant les motifs qui l'ont conduite à commettre l'infraction, les besoins qu'elle avait au moment de l'infraction, les conséquences de l'infraction et sa responsabilité dans l'infraction. Permettre et accompagner la personne condamnée à exprimer son repentir face à l'acte criminel, sa demande de pardon (si elle le souhaite) et sa volonté concrète de réparer le préjudice causé par l'infraction commise.	Présentation des participants. Établissement de lignes directrices pour le fonctionnement de la réunion. Dialogue entre les parties. Conclusion, clôture.
La rencontre : pardon et réparation.	Partage de l'expérience de la Rencontre Restauratrice réalisée. Relier la rencontre au concept de justice restaurative.	Réflexion sur l'expérience de la rencontre et son application à la justice sociale et à l'amélioration. Lettre de pardon à la victime.



Funded by
the European Union

Préciser, le cas échéant, les actions de réparation complémentaires qui ont été convenues.

Possibilité de poursuivre le processus avec d'autres mesures de réparation sociale.

**Tableau 5. Rencontre réparatrice / Activités pour les victimes**

Contenu	Objectifs	Activités
Justice restaurative	<p>Informer la victime du programme, de sa signification, de ses objectifs, de sa structure et de sa méthodologie, ainsi que des implications personnelles et juridiques.</p> <p>Accueillez la douleur, la souffrance, les difficultés, les préjugés, les incertitudes et les réserves de la victime à son égard.</p> <p>Préparez-le à l'éventuelle Rencontre Réparatrice avec la personne condamnée.</p>	<p>Présentation du modèle de justice restaurative.</p> <p>Intérêts et besoins que la victime peut avoir dans le processus.</p> <p>Exposition de l'expérience du crime.</p>
Les dommages subis. Préparation de la réunion.	<p>Analyser le moment du crime subi et ses conséquences.</p> <p>Préparez la Rencontre Réparatrice avec la personne qui a commis votre crime ou un autre crime similaire à celui que vous avez subi, dans le cas où vous êtes une victime non apparentée.</p>	<p>Récit du crime subi.</p> <p>Expliquer la méthodologie de la rencontre et les indications pratiques.</p> <p>Clôture des travaux et réflexion préalable à la réunion</p>
Rencontre réparatrice.	<p>Permettre et accompagner la victime à exprimer, après le travail réalisé au niveau individuel avec l'animateur, ce qu'elle souhaite exprimer sur le délit, le préjudice qu'elle a subi, les conséquences vitales que cet événement a eu sur sa vie, les doutes sur le mobile de l'agresseur, etc.</p> <p>Permettre et accompagner la personne condamnée et la victime pour parvenir à un accord de réparation.</p>	<p>Présentation des participants.</p> <p>Établissement de lignes directrices pour le fonctionnement de la réunion.</p> <p>Dialogue entre les parties.</p> <p>Conclusion, clôture.</p>
Expérience de la	<p>Partagez votre expérience lors de la Rencontre Restauratrice organisée.</p>	<p>Partage de l'expérience de la rencontre réparatrice.</p>



rencontre réparatrice.	Récupérez le concept de justice restaurative et partagez comment il est mis en pratique. Enquête de satisfaction et clôture du processus réparateur.	Expliquez comment cela a contribué à votre restauration personnelle. Enquête de satisfaction et clôture
-----------------------------------	---	--



4. Système d'évaluation et recherche connexe.

La justice restaurative permet une nouvelle approche, voire une rupture avec la modernité pénale si les programmes devaient être étendus. Par conséquent, ce changement de perspective doit englober les critères et la méthodologie de son évaluation. De nouveaux paramètres ou critères d'évaluation devront être recherchés. Il n'existe pas de formules toutes faites, mais il faut envisager une diversité de programmes et de limites partageant certains principes internationaux permettant leur comparaison aux niveaux national, européen et mondial. (Voir point 2.2)

L'un des exemples d'évaluation des processus RJ est celui développé par le *Forum européen pour la justice restaurative*, ils ont développé une boîte à outils visant à l'auto-évaluation de la conformité des facilitateurs aux principes et normes de la RJ ainsi qu'à la conformité des participants.

Tous les outils sont disponibles sur

[:https://www.euforumrj.org/values-restorative-justice](https://www.euforumrj.org/values-restorative-justice).

Nous recommandons l'utilisation de cet outil en combinaison avec des questionnaires de satisfaction et des évaluations externes de performance. Cela nous permettra d'évaluer l'impact des programmes, l'appréciation des participants sur le processus et de concevoir des améliorations.

Pour l'élaboration des évaluations, trois niveaux répondent à des objectifs précis et varient en fonction du développement et de la mise en œuvre du programme. Les entités composant le projet FAIR n'ayant pas une connaissance approfondie de la justice réparatrice, il est recommandé de commencer par le premier niveau et de progresser progressivement.

Niveau 1 : Analyse du processus pour atteindre les objectifs fixés : évaluer les objectifs du programme en termes d'impact sur les participants. Cela peut se faire par l'observation de l'animateur, une évaluation externe ou un entretien ou questionnaire pré/post-réparateur. L'objectif de ce niveau d'évaluation est de mesurer les changements générés.

Niveau 2 : Analyse des résultats, aux niveaux individuel et social, à court, moyen et long terme. Une fois le processus réparateur mis en œuvre, par exemple en prison, il est nécessaire d'évaluer son impact social. On peut s'appuyer, par exemple, sur le modèle de Bronfenbrenner, en comprenant les différents niveaux d'inter-relation des participants avec leur environnement proche, moyen et externe afin d'en déterminer l'impact.



Niveau 3 : Analyse des changements produits, positifs et négatifs, compte tenu des échelles précédentes, selon les critères des normes internationales et de la littérature spécialisée. Une fois le programme mis en place et les données collectées au fil des ans, il est nécessaire de le comparer à d'autres programmes, d'évaluer sa conformité à long terme aux normes internationales et de permettre des améliorations grâce à l'échange de bonnes pratiques avec d'autres entités ou espaces d'échange. À cet égard, nous recommandons les congrès et séminaires de l'*Forum européen pour la justice restaurative*, qui se réunissent chaque année pour partager leurs expériences, leurs évaluations et leurs nouveaux programmes, avec des témoignages de victimes, de délinquants et d'intervenants. C'est un lieu d'échange privilégié.

Enfin, nous souhaitons partager un ensemble d'études accessibles pouvant servir de référence pour l'évaluation et l'identification de bonnes pratiques. Dans tous les cas, ces recherches contribueront à améliorer nos propres processus réparateurs et ceux des autres. Nous encourageons tous les membres du projet FAIR à toujours tenir compte des résultats d'autres recherches dans le développement de la justice restaurative afin d'identifier ce qui fonctionne et ce qui doit être amélioré ou n'a aucun impact.

- Bolitho, J. (2015). Prioriser les besoins de justice : étude de cas des meilleures pratiques en matière de justice restaurative. *Revue internationale de justice restaurative*, 3(2), 256-281. DOI : 10.1080/20504721.2015.1069531.
- Bolívar, D. (2019). *Réparer les préjudices : une approche psychosociale des victimes et de la justice restaurative* Routledge.
- Crocker, D. (2015). Mise en œuvre et évaluation des projets de justice restaurative en prison. *Revue de la politique de justice pénale*, 26(1), 45-64. DOI : 10.1177/0887403413508287
- Nascimento, A. M., Andrade, J., et de Castro Rodrigues, A. (2023). L'impact psychologique des pratiques de justice restaurative sur les victimes de crimes : une revue systématique. *Traumatisme, violence et abus*, 24(3), 1929-1947. <https://doi.org/10.1177/15248380221082085>
- Ross, K., et Muro, D. (2020). Possibilités de justice restaurative en milieu carcéral : une transformation au-delà de la récidive. *Revue de justice contemporaine*. 23(3), 291-313. <https://doi.org/10.1080/10282580.2020.1783258>



- Toews, B. (2006). *Le petit livre de la justice restaurative pour les personnes en prison : Reconstruire le réseau des relations*. Bons livres.
- Zehr, H. (2010). Justice restaurative, médiation et MARC. <https://emu.edu/now/restorative-justice/2010/08/13/restorative-justice-mediation-and-adr/>

D'autre part, nous considérons qu'il est opportun de partager certaines plateformes internationales qui ont été mises en avant pour le développement de techniques et d'outils d'évaluation et de facilitation de la RJ qui pourraient être utiles aux organisations du projet FAIR dans le développement de leurs projets :

- EFRJ : <https://www.euforumrj.org/>
- Pourquoi moi ? : <https://why-me.org/>
- L'Institut international des pratiques réparatrices : <https://www.iirp.edu/>
- Association nationale de justice communautaire et réparatrice : <https://www.nacri.org/>
- Office des Nations Unies contre la criminalité et la drogue : (formation en RJ) <https://www.unodc.org/unodc/en/justice-and-prison-reform/cpcj-restorative-justice.html>
- Conseil de justice restaurative du Royaume-Uni : <https://restorativejustice.org.uk/>
- Association australienne pour la justice restaurative : <https://www.aarj.org.a>

5. Bibliographie

- Rosenberg, M. B. (2003). *Communication non violente : un langage de vie*. Presse Puddle Dancer.
- Beech, A. R. et Chauhan, J. (2013). Évaluation de l'efficacité du programme SORI (Soutien aux délinquants par la restauration interne) mis en œuvre dans sept prisons d'Angleterre et du Pays de Galles. *Psychologie juridique et criminologique*, 18(2), 229-239.
- Braithwaite, J. (1989). *Criminalité, honte et réinsertion* Presses de l'Université de Cambridge.
- De Marcos, F. (2021). La justice restaurative dans l'exécution pénitentiaire. *Revue de droit pénal et de criminologie*, (26), 19-38.
- Lozano, A. &, Nistal, J., & Jiménez, F. &. (2020). Conflits et médiation dans les prisons espagnoles. *Magazine Médiation*, 13(1), 2340-9754.
- SAUTER. (2020a). *Intervention en justice restaurative : rencontres réparatrices en prison*. Ministère de l'Intérieur - Secrétariat technique général.
Disponible : https://www.institucionpenitenciaria.es/documents/20126/72836/Documentos_Penitenciarios_24_Intervencion_en_Justicia_Restaurativa.pdf
- SAUTER. (2020b). *Atelier sur les dialogues réparateurs. responsabilité et réparation des préjudices*. Ministère de l'Intérieur - Secrétariat technique général.
Disponible : https://www.institucionpenitenciaria.es/documents/20126/72836/Documentos_Penitenciarios_23_Taller_de_Dialogos_Restaurativos.pdf
- ONU DC. (2006). *Manuel de justice restaurative* (1^{re} édition). Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Disponible :



https://www.unodc.org/pdf/criminal_justice/Handbook_on_Restorative_Justice_Programmes.pdf

ONU DC. (2020). *Manuel sur les programmes de justice restaurative* (2e éd.). Office des Nations Unies. Disponible :

https://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/20-01146_Handbook_on_Restorative_Justice_Programmes.pdf

Watchel, T. (2013). Définition de la restauration. *École supérieure IIRP*, 1-13. <https://www.iirp.edu/pdf/Defining-Restorative-Spanish.pdf>



Méthodes d'enseignement innovantes pour les apprenants adultes incarcérés

Si l'on demandait à une personne ayant passé du temps en établissement pénitentiaire s'il est plus difficile de purger une peine de prison ou de se réinsérer dans la société après sa libération, la réponse pourrait être moins évidente. Si les prisons existent avant tout pour faire appliquer les peines, leur vocation profonde devrait résider dans la resocialisation des individus et leur préparation à leur réinsertion sociale, processus dans lequel l'éducation joue un rôle indispensable.

Dans la plupart des pays du monde, les détenus ont officiellement droit à l'éducation, mais le degré de réalisation de ce droit varie considérablement. L'article 6 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) stipule que toute personne a droit à l'éducation, y compris les personnes condamnées, qui ne perdent pas ce droit du fait de leur incarcération. En 2015, les Nations Unies ont créé les Règles « Nelson Mandela » (Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus), qui définissent des normes minimales de traitement des détenus. Parmi les droits mentionnés, elles soulignent particulièrement l'importance de l'éducation et insistent sur le fait qu'elle doit être accessible à tous les détenus et qu'elle doit être aussi similaire que possible à l'éducation dispensée en dehors de la prison. L'éducation est un outil essentiel du processus de resocialisation des détenus, leur offrant la possibilité de se construire une nouvelle identité, de développer des compétences utiles et de préparer une réinsertion sociale réussie.

Bien que l'éducation soit reconnue comme un soutien important pour les détenus dans leur processus de réinsertion sociale et de préparation à la vie en dehors des prisons, la disponibilité et la qualité de l'enseignement dispensé aux détenus sont sujettes à caution. De nombreuses raisons expliquent le manque d'éducation adéquate dans les systèmes pénitentiaires, et l'une d'elles est certainement la préparation insuffisante du personnel pénitentiaire à l'enseignement aux détenus. Créer un environnement éducatif ouvert et sûr, motiver les détenus et appliquer des méthodes didactiques adéquates au processus éducatif permet d'améliorer la qualité de l'enseignement, qui aidera et soutiendra réellement les détenus pendant et après leur peine.

C'est pourquoi ce guide présente des connaissances importantes sur l'éducation des détenus, susceptibles d'améliorer les activités éducatives qui leur sont proposées. Le contenu est divisé en cinq unités thématiques : *communication et aspects sociaux de l'éducation des détenus*; *développement des compétences professionnelles et générales des détenus* ; *didactique* ; *le rôle des émotions dans l'éducation des détenus et le contact avec la famille et l'éducation des détenus*. Une attention particulière sera accordée aux sujets liés à la didactique, afin qu'il y ait des exemples concrets qui puissent être appliqués dans la pratique.



Communication et aspects sociaux de l'éducation des détenus

L'éducation des détenus contribue non seulement à leur développement intellectuel, mais a également un impact profond sur leurs compétences en communication et leur réinsertion sociale. Le milieu carcéral favorise souvent l'isolement, la violence et la méfiance, ce qui complique encore davantage l'établissement de relations interpersonnelles saines. Dans ce contexte, l'éducation devient un outil puissant pour aider les détenus à retrouver ou à développer les compétences nécessaires à une communication fonctionnelle et à l'inclusion sociale.

Grâce à des programmes éducatifs, les détenus ont l'opportunité d'apprendre à exprimer leurs pensées, leurs besoins et leurs émotions de manière constructive. L'apprentissage en groupe, les discussions, le travail en commun et les présentations devant d'autres personnes favorisent le développement de compétences sociales telles que l'écoute active, l'empathie, la tolérance et la résolution de conflits sans agressivité. Ces compétences sont essentielles non seulement au quotidien en prison, mais aussi à une réinsertion réussie après la libération.

L'éducation procure également un sentiment d'appartenance et d'identité. De nombreux détenus sont issus de communautés marginalisées et n'ont jamais eu l'occasion de s'intégrer au système éducatif. Participer à des activités éducatives peut, pour la première fois, créer un sentiment de valeur, de confiance en soi et d'appréciation auprès de leurs pairs et de leurs enseignants, ce qui influence positivement leur perception d'eux-mêmes et des autres.

L'aspect social de l'éducation en prison se reflète également dans la réduction de la violence et des tensions entre détenus. En s'engageant dans l'apprentissage, les individus sont moins susceptibles de s'engager dans des conflits et plus susceptibles de développer un sentiment d'appartenance à la communauté et d'entraide.

L'éducation en prison est bien plus qu'une simple acquisition de connaissances : elle rétablit les ponts de communication et ouvre la voie à des relations sociales plus saines, devenant ainsi un facteur clé de la réussite de la réhabilitation et de la réinsertion des détenus dans la société.

Développement des compétences professionnelles et relationnelles des détenus

L'un des objectifs clés des systèmes pénitentiaires modernes est de préparer les détenus à une réinsertion sociale réussie, et le développement de compétences professionnelles et relationnelles occupe une place centrale dans ce processus. Les détenus sont souvent issus de milieux où l'accès à l'éducation et à l'emploi est limité, ce qui contribue au cercle vicieux de la pauvreté et de la criminalité. Grâce à la formation professionnelle et au travail de



développement personnel, les détenus ont la possibilité de sortir de ce cercle vicieux et de commencer une nouvelle vie après avoir purgé leur peine.

Les compétences professionnelles, telles que les métiers (menuiserie, cuisine, construction), l'informatique ou la logistique et la production, permettent aux détenus d'accéder à des professions spécifiques, recherchées sur le marché du travail. Ces programmes augmentent non seulement les chances d'emploi, mais renforcent également la confiance en soi et l'estime de soi. Dans les pays en développement, les détenus sont souvent utilisés comme main-d'œuvre bon marché pour les besoins de l'économie. Il est donc nécessaire d'élargir l'éventail des formations professionnelles et des professions auxquelles les détenus sont préparés pendant leur peine. Préparer les détenus exclusivement à des emplois mal rémunérés et socialement stigmatisés ne fera que donner l'impression d'offrir des qualifications professionnelles adéquates et, plus probablement, encouragera les anciens détenus à retomber dans la délinquance après leur sortie de prison.

Il est difficile de définir les connaissances prioritaires à transmettre aux détenus. Il est donc essentiel de souligner que les compétences dites « soft skills » – communication, travail d'équipe, confiance en soi, résolution de problèmes, maîtrise des émotions et sens des responsabilités – sont tout aussi importantes. Ces compétences sont souvent absentes chez les détenus, alors qu'elles sont essentielles à leur réussite au sein de leur famille, dans leurs relations sociales quotidiennes et au travail. Elles se développent grâce à des ateliers de groupe, des formations en équipe, du mentorat et diverses formes de soutien psychosocial. Contrairement au développement de compétences professionnelles, pour lesquelles des procédures d'enseignement claires existent souvent, les compétences « soft skills » requièrent bien plus. Premièrement, il est important que les éducateurs travaillant en milieu carcéral soient convaincus que les détenus peuvent apprendre, s'éduquer et évoluer. Si les convictions implicites des employés en contact direct avec les détenus ne favorisent pas leur apprentissage et leur développement, la progression des détenus sera freinée. Par ailleurs, pour le développement des compétences « soft skills », il est nécessaire de créer un environnement propice à l'apprentissage où les détenus se sentent en sécurité et acceptés, et les éducateurs doivent également démontrer un haut niveau de développement de ces compétences par leur exemple.

Le développement des compétences professionnelles et relationnelles au sein du système pénitentiaire contribue à réduire la récidive, améliore le climat institutionnel et facilite la transition vers la vie en société. Les personnes qui quittent la prison avec des connaissances concrètes, des compétences et de nouveaux comportements ont nettement plus de chances de devenir indépendantes et de vivre dans le respect de la loi.

Didactique

La didactique, en tant que science de l'enseignement et de l'apprentissage, occupe une place centrale dans tout processus éducatif. En matière d'éducation des détenus, les principes, méthodes et approches didactiques doivent être soigneusement adaptés au contexte



spécifique de l'environnement carcéral et aux caractéristiques des stagiaires. Les détenus représentent une population extrêmement hétérogène – en termes d'âge, de formation antérieure, d'origine culturelle, de langue, de motivation et de stabilité émotionnelle. Par conséquent, l'approche didactique doit être flexible, inclusive et viser à responsabiliser les détenus, afin que l'éducation joue un rôle transformateur et resocialisant.

Spécificités de l'éducation en prison

Le contexte carcéral pose de nombreux défis au processus éducatif. Espace et temps limités, conditions de travail contrôlées, manque de ressources, règles de sécurité, interruptions fréquentes dues aux transferts ou aux mesures disciplinaires : tout cela affecte l'organisation pédagogique des cours. De plus, la motivation des détenus pour l'éducation est souvent faible ou orientée vers des objectifs pratiques, comme la réduction de leur peine ou l'obtention d'un certificat pour un futur emploi. Cela nécessite un engagement particulier des enseignants et des experts pédagogiques afin de créer un environnement stimulant pour l'apprentissage et le développement personnel.

Dans l'éducation en milieu carcéral, il est nécessaire de lier les objectifs cognitifs au développement émotionnel et social des élèves. L'enseignement ne doit pas se limiter à la transmission de connaissances, mais doit contribuer à renforcer la confiance en soi, le sens de la vie et l'introspection.

De nombreux personnels pénitentiaires travaillant dans le secteur éducatif n'ont pas acquis, lors de leur formation professionnelle, les connaissances nécessaires pour comprendre les spécificités des apprenants adultes ni pour travailler efficacement avec eux. Les détenus adultes ne présentant pas de différences significatives par rapport à la population adulte générale en termes de caractéristiques d'apprentissage, voici un aperçu des éléments clés nécessaires pour travailler avec des adultes.

Caractéristiques des apprenants adultes

1. **Expérience**– L'éducation des enfants et des adultes diffère considérablement, c'est pourquoi des approches didactiques distinctes doivent être utilisées en éducation des adultes. L'un des principes fondamentaux de l'apprentissage des adultes est le respect et la valorisation des expériences professionnelles et personnelles des apprenants. Dans le système pénitentiaire, où les relations de pouvoir et les structures d'autorité sont clairement définies, il peut être difficile d'impliquer les détenus dans le processus d'apprentissage ou de valoriser leurs expériences antérieures, notamment compte tenu de leur statut subalterne. Néanmoins, il incombe à l'éducateur de concevoir un enseignement qui tienne compte des expériences des apprenants et encourage leur participation active.
2. **Indépendance**– Les adultes sont autonomes et autonomes. Ils savent ce qu'ils veulent apprendre et ce qui est important pour eux, et ils décident eux-mêmes de leurs objectifs d'apprentissage. Ils privilégient les environnements d'apprentissage



fondés sur la collaboration, l'égalité et le respect mutuel. Par conséquent, des méthodes d'enseignement favorisant l'indépendance et la participation active sont recommandées.

3. **Pertinence dans la vie réelle**– Les adultes apprennent ce qu'ils souhaitent apprendre, ce qui les intéresse et ce qui leur est utile dans la vie. Les leçons doivent inclure des exemples concrets et se concentrer sur des sujets applicables au quotidien. Les études de cas et les discussions basées sur l'expérience aident les apprenants à s'identifier à la matière et à s'y investir plus profondément.
4. **Orientation vers la résolution de problèmes**– Les apprenants adultes s'engagent généralement dans la formation pour acquérir des connaissances ou des compétences spécifiques qui leur font défaut. Ils privilégient un contenu pratique et applicable en situation réelle. Pour eux, l'apprentissage est un moyen de résoudre des problèmes et d'atteindre des objectifs personnels. Les enseignants sont donc encouragés à démontrer comment chaque leçon ou concept s'applique à des situations concrètes.
5. **Apprentissage par les pairs**– Les adultes apprennent souvent plus efficacement en interagissant avec des pairs du même âge et du même milieu. Ils ont un fort besoin de liens sociaux et d'acceptation. Même dans l'environnement restrictif d'une prison, il est conseillé d'utiliser des méthodes pédagogiques favorisant le partage des connaissances et des expériences au sein du groupe. Cela contribue à créer un climat d'apprentissage ouvert et encourageant.
6. **Attente de respect**– La dynamique entre éducateurs et apprenants dans l'éducation des adultes est fondamentalement différente de celle de l'éducation des enfants. Il n'existe pas de hiérarchie stricte ; le respect mutuel est crucial. Les éducateurs doivent valoriser les compétences, les connaissances et les expériences de vie des apprenants. Il est essentiel d'établir une relation fondée sur la confiance et l'appréciation, où les apprenants se sentent libres d'exprimer leurs opinions et sont écoutés avec attention et respect.
7. **Rythme d'apprentissage individuel**– Chaque adulte apprend à son propre rythme et peut avoir besoin de temps différents pour assimiler de nouvelles informations. Il est donc important de créer un environnement d'apprentissage flexible qui permette à chacun de progresser selon son rythme et ses capacités.

Principes didactiques dans l'éducation des détenus

Les principes didactiques suivants sont particulièrement importants dans l'éducation des détenus :

1. **Individualisation**- Compte tenu des différents niveaux de connaissances, d'expériences et de compétences préalables, les programmes doivent être adaptés aux besoins individuels. De nombreux détenus ont vécu des expériences traumatisantes au sein des établissements scolaires, présentent un faible niveau d'alphabétisation ou des difficultés d'apprentissage diagnostiquées ; c'est pourquoi il est nécessaire d'adapter le rythme, le contenu et les méthodes de travail.



2. **Apprentissage actif**- Plutôt que l'enseignement en présentiel, l'apprentissage par des travaux pratiques, des travaux de groupe, des simulations, des ateliers et des projets est privilégié. Les méthodes d'apprentissage actives favorisent l'engagement et la motivation des détenus tout en développant des compétences relationnelles telles que le travail en équipe, la communication et la résolution de problèmes.
3. **Pertinence du contenu**- Les contenus pédagogiques doivent avoir une valeur pratique évidente. Les détenus réagissent mieux aux sujets directement applicables, qu'il s'agisse d'alphabétisation de base, de compétences professionnelles, de culture financière, de parentalité ou de gestion des émotions.
4. **Un environnement sûr et favorable**- Le soutien réciproque, l'empathie et le respect contribuent à instaurer la confiance. Dans un tel environnement, les détenus sont plus disposés à s'ouvrir, à participer et à assumer la responsabilité de leur éducation.

Le rôle de l'enseignant et l'approche andragogique

Les enseignants en milieu carcéral doivent posséder des compétences pédagogiques pour adultes et des compétences psychosociales. Ils jouent souvent un rôle de mentor, de conseiller et même de soutien émotionnel. L'enseignant ne se contente pas de transmettre des connaissances, il participe activement au développement de la personnalité de l'élève.

L'application d'une approche éducative pour adultes – où l'enseignement est dispensé dans le respect de l'expérience, de l'autonomie et des besoins des adultes – est essentielle à l'éducation des détenus. Cela signifie que l'enseignant doit être capable de reconnaître et d'utiliser les histoires personnelles et les expériences de vie des détenus comme point de départ de l'apprentissage.

Le système pénitentiaire norvégien est un exemple de réussite : l'éducation y est considérée comme un droit fondamental et l'école pénitentiaire fait partie intégrante du système éducatif public. Les enseignants sont régulièrement formés pour travailler avec cette population spécifique, et l'accent est mis sur l'autonomisation des individus par l'éducation.

Outils et méthodes didactiques

Compte tenu des limites du système pénitentiaire (accès limité à Internet, manque d'outils modernes, etc.), les ressources didactiques sont souvent réduites à des supports rudimentaires : documents imprimés, tableaux noirs, cahiers d'exercices. Cependant, dans de nombreux pays européens, des plateformes numériques spécialisées pour l'apprentissage en prison sont mises en place. Elles ne permettent pas l'accès à Internet, mais proposent des contenus interactifs.

Les méthodes de travail comprennent : discussions, analyses de textes, études de cas, travaux pratiques, travail autonome et simulations de situations de la vie quotidienne. Lors d'ateliers de groupe, les détenus apprennent à résoudre les conflits, à communiquer de



manière non violente et à exprimer leurs émotions. Une attention particulière est accordée à l'alphabétisation fonctionnelle et à la formation des adultes ayant un faible niveau d'éducation.

Défis et recommandations

Les plus grands défis dans l'organisation didactique de l'éducation des prisonniers sont :

- manque de personnel professionnel,
- équipement technique trop modeste,
- coordination insuffisante entre les systèmes éducatif et pénitentiaire,
- et la faible motivation des prisonniers eux-mêmes.

C'est pourquoi il est nécessaire :

- Former en permanence les enseignants à travailler en milieu carcéral,
- Pour garantir l'accès à des supports pédagogiques modernes,
- Introduire un travail de conseil et des plans éducatifs individuels,
- et relier les programmes éducatifs au soutien post-pénal et au marché du travail.

Le rôle des émotions dans l'éducation des détenus

Dans les approches modernes de l'éducation des détenus, l'importance des émotions est de plus en plus reconnue comme un facteur clé du processus d'apprentissage et de réinsertion. Les émotions façonnent non seulement la manière dont les détenus abordent le contenu éducatif, mais influencent aussi profondément leur motivation, leur capacité à changer et à se forger une nouvelle image positive d'eux-mêmes. Ignorer les aspects émotionnels de l'apprentissage en milieu carcéral conduit à des résultats limités, tandis que leur inclusion consciente peut contribuer à une véritable transformation de l'individu.

L'environnement carcéral est par nature restrictif et émotionnellement exigeant. Les détenus portent souvent un lourd fardeau émotionnel : culpabilité, honte, colère, tristesse, sentiment d'injustice, voire apathie totale. Ces émotions peuvent constituer de sérieux obstacles à l'inclusion dans le processus éducatif. Il est donc essentiel que les enseignants et les éducateurs en milieu carcéral prennent conscience de l'état émotionnel de leurs élèves et comprennent leur impact sur l'apprentissage.

Il est prouvé que les émotions positives, telles que le sentiment d'accomplissement, l'espoir et la confiance, augmentent la motivation à apprendre. Lorsque les détenus croient en leurs capacités de réussite, ils sont plus disposés à s'engager dans le processus, à assumer la responsabilité de leur propre apprentissage et à persévérer face aux difficultés. À l'inverse, le sentiment d'infériorité, la peur de l'échec et le manque de confiance en ses propres capacités peuvent conduire à l'abandon. Il est donc important que les éducateurs pénitentiaires soient non seulement des transmetteurs de connaissances, mais aussi des soutiens émotionnels, aidant les détenus à développer leur motivation et leur résilience.



Une règle pratique essentielle dans le travail avec les détenus est de créer un espace d'apprentissage émotionnellement sécurisant. Cela implique une atmosphère de respect, de communication non violente et d'empathie. La salle de classe en prison ne doit pas être un lieu de condamnation supplémentaire, mais un espace où le détenu sent qu'il a le droit d'apprendre, de faire des erreurs et de progresser. Les enseignants doivent communiquer clairement des attentes élevées mais réalisables, encourager les tentatives et reconnaître les progrès, aussi minimes soient-ils.

Les enseignants devraient également être formés à reconnaître et à gérer les états émotionnels des détenus. Cela peut se faire en introduisant des éléments d'apprentissage socio-émotionnel dans le processus pédagogique. Les activités qui encouragent l'introspection, l'expression des sentiments par l'écriture ou l'art, le travail en groupe et la résolution constructive des conflits peuvent contribuer significativement au développement de l'alphabétisation émotionnelle des détenus.

Il est tout aussi important de renforcer l'identité de l'élève. Les détenus souffrent souvent d'une faible estime de soi et d'échecs scolaires antérieurs. L'éducation peut les aider à se construire une nouvelle identité : se considérer non seulement comme des « détenus » ou des « délinquants », mais aussi comme des élèves, des travailleurs, des parents ou des citoyens prometteurs. Dans ce sens, les enseignants devraient encourager une image positive de soi en valorisant les efforts, en valorisant les histoires personnelles et en encourageant les objectifs à long terme.

Enfin, il est important de souligner que le travail sur les émotions ne doit pas être considéré comme un complément à l'éducation, mais comme une partie intégrante et indispensable de celle-ci, surtout en milieu carcéral. Tenant compte des spécificités des détenus et de leur héritage émotionnel, l'éducation doit être holistique : elle doit enseigner non seulement des faits, mais aussi des compétences de vie, l'introspection, la compassion et la responsabilité.

En intégrant les émotions dans le processus éducatif des détenus, nous améliorons non seulement l'efficacité de l'éducation, mais contribuons également à un objectif à plus long terme : la resocialisation et la réduction de la récidive. Un détenu qui apprend à se comprendre, à gérer ses émotions et à croire en ses capacités a de meilleures chances de mener une vie productive et respectueuse de la loi après sa sortie de prison. C'est un bénéfice non seulement pour lui, mais aussi pour la société tout entière.

Contact avec la famille et éducation des détenus

Dans le processus de réinsertion sociale des détenus, l'éducation occupe une place centrale comme moyen de transformation personnelle et de préparation à la vie après la prison. Cependant, l'importance d'un facteur clé, susceptible d'influencer significativement la réussite du processus éducatif, est souvent négligée : le contact avec la famille. La famille, cellule de base de la société, possède un potentiel considérable pour apporter au détenu un



soutien affectif, une motivation et un sentiment d'appartenance, contribuant ainsi directement à son éducation et à sa réinsertion globale.

Le contact familial est une source importante de soutien émotionnel et de stabilité pour les détenus. L'environnement carcéral, caractérisé par l'isolement, la routine institutionnelle et la pression émotionnelle, affecte souvent négativement la santé mentale et la motivation des détenus. Dans un tel contexte, chaque message, visite ou conversation téléphonique avec les membres de la famille peut avoir un impact positif considérable sur l'état psychologique de l'individu. Une personne qui se sait aimée et soutenue hors des murs de la prison est plus ouverte à l'apprentissage et accepte le changement comme possible et réalisable.

Outre la stabilité émotionnelle, les liens familiaux jouent un rôle important dans le renforcement de la motivation à l'éducation. Les détenus en contact avec leurs enfants, leurs partenaires ou leurs parents expriment souvent une plus grande volonté de s'éduquer afin de prouver à leurs pairs qu'ils sont capables de changer. L'éducation devient alors plus qu'un simple développement personnel : elle devient un outil pour restaurer les liens familiaux, faire preuve de responsabilité et construire une image positive de soi auprès de ses proches. Cette composante émotionnelle de l'éducation, alimentée par les liens familiaux, a un fort potentiel pour renforcer la motivation interne et la persévérance dans l'apprentissage.

De plus, le contact avec la famille contribue à réduire le sentiment d'isolement et à préserver l'identité sociale du détenu. Entretenir des relations avec le monde extérieur aide le détenu à préserver son sentiment d'appartenance à la société, condition essentielle à une réinsertion réussie. Une personne qui se sent intégrée à une famille est plus susceptible de vouloir s'engager de manière constructive dans la société, et l'éducation est l'un des principaux moyens de réaliser cette transition.

Outre son soutien émotionnel et motivant, la famille peut également être un partenaire actif du processus de resocialisation. Souvent, les membres de la famille encouragent les détenus à s'impliquer dans des programmes éducatifs, les soutiennent dans leurs études et planifient ensemble leur avenir après leur sortie de prison. Une telle coopération augmente les chances de réussite de la mise en pratique des apprentissages et renforce la responsabilité du détenu envers ses propres objectifs et envers ses semblables. La famille, impliquée de manière constructive, peut devenir un allié du processus de changement, et non un simple observateur passif.

Au vu de ce qui précède, la question se pose : comment favoriser et encourager cette implication des familles dans le processus éducatif pénitentiaire ? Tout d'abord, il est nécessaire que les établissements pénitentiaires offrent des modalités de visite plus souples aux détenus participant à l'éducation, notamment les visites familiales éducatives. Il est également utile d'impliquer les familles dans les objectifs éducatifs des détenus, par le biais de projets communs, d'échanges de lettres sur des sujets scolaires ou de planification de leurs futures étapes éducatives et professionnelles. L'organisation d'ateliers pour les



les familles peuvent les aider à mieux comprendre comment soutenir le détenu dans son apprentissage et son autonomisation.

De plus, les contacts téléphoniques et vidéo doivent être facilités et encouragés, notamment pour les détenus dont la famille est éloignée. Pour les parents détenus, les programmes de compétences parentales qui associent le contenu éducatif aux défis quotidiens de la parentalité sont particulièrement précieux, les motivant ainsi à participer activement à l'éducation.

Enfin, il est important de souligner que la famille et l'éducation constituent ensemble une base solide pour une re-socialisation réussie. Un détenu bénéficiant du soutien de sa famille et utilisant l'éducation comme outil de développement personnel a de bien meilleures chances de mener une vie productive et respectueuse de la loi après sa libération. Le contact avec la famille apporte non seulement un soutien émotionnel, mais donne également du sens à l'effort éducatif, en connectant le détenu à la vie réelle et à ses proches.

En conclusion, la force des liens familiaux ne doit pas être négligée dans l'éducation des détenus. Au contraire, le contact avec la famille doit être perçu comme une ressource stratégique pouvant contribuer significativement à la réussite des programmes d'éducation et de réinsertion sociale. En investissant dans la préservation et le renforcement de ces liens, la société aide non seulement les détenus à s'instruire, mais aussi à redevenir des membres utiles et responsables de la communauté.

Remarques finales

L'importance de l'éducation pour chacun est indéniable, surtout dans le contexte social actuel où l'éducation, considérée comme un processus tout au long de la vie, est depuis longtemps évoquée et commentée. Cependant, l'éducation à elle seule ne sauvera pas le monde. Il est nécessaire d'améliorer les conditions générales de vie en prison, de renforcer le respect des détenus et de leurs droits garantis, et de former le personnel pénitentiaire de tous les secteurs. L'accès à des activités éducatives de qualité est un aspect essentiel du système pénitentiaire.

L'accès à l'éducation permet aux détenus d'acquérir des connaissances de base, de terminer leurs études primaires ou secondaires, et même de s'inscrire à une formation professionnelle ou à des programmes d'enseignement supérieur. Ainsi, leur exclusion sociale est réduite et leurs chances d'emploi après leur sortie de prison augmentent. Les recherches montrent que les détenus instruits présentent un taux de récidive significativement plus faible, ce qui est très important tant pour eux-mêmes que pour la communauté. L'éducation a également un fort impact psychologique. Elle renforce la confiance en soi, encourage le sens des responsabilités et développe le sentiment d'estime de soi. Dans un environnement carcéral, où la motivation et le sens de la vie sont souvent menacés, l'apprentissage peut devenir source d'espoir et de changement intérieur. Grâce à



Funded by
the European Union

l'éducation, de nombreux détenus ont l'occasion, pour la première fois, de découvrir leur potentiel et de s'engager sur la voie d'une transformation positive.

Au-delà du bénéfice individuel, l'éducation des détenus revêt une portée sociale plus large. Un processus de resocialisation adéquat et un accompagnement des détenus dès leur entrée en prison, et même après leur sortie, réduisent le taux de récidive et permettent à l'individu de s'intégrer avec succès dans son environnement. En re-socialisant les détenus, nous contribuons à la communauté, leur permettant de se sentir en sécurité et de retrouver confiance en ceux qui ont commis un acte criminel. L'éducation ouvre la possibilité d'un nouveau départ et pose les bases d'une société plus juste et plus sûre.



Prochaines étapes et recommandations à l'Europe

Prochaines étapes : s'appuyer sur l'héritage du projet FAIR

Alors que le projet FAIR touche à sa fin, le partenariat s'efforce déjà de maintenir son élan et d'accroître son impact grâce à de futures initiatives.

S'appuyant sur les bases posées par le projet FAIR et sur la nécessité d'une coopération plus poussée, le projet «**Des familles réparatrices derrière les barreaux**» est né. Ce projet Erasmus+ a été soumis avec pour objectif de développer des modèles de réinsertion communautaire par la justice restaurative. Il vise à soutenir les personnes incarcérées et leurs familles en renforçant les liens familiaux, en promouvant une éducation inclusive et en sensibilisant le public aux pratiques de justice alternative. Il dotera les professionnels, les éducateurs, les travailleurs sociaux et les facilitateurs judiciaires des compétences nécessaires pour mettre en œuvre efficacement des programmes de justice réparatrice. En favorisant la coopération transnationale entre des organisations en Serbie, en France, en Italie et en Espagne, le projet vise à combler les lacunes systémiques des systèmes pénaux, à réduire la récidive et à plaider en faveur d'approches de la justice plus humaines et socialement durables en Europe.

Forts de l'expérience du projet FAIR, nos prochaines étapes porteront sur :

- Soutenir la **mise en œuvre des modèles économiques et des pratiques écologiques développés** au cours du projet FAIR, notamment à Madrid et à Belgrade.
- Améliorer la formation **des professionnels**(éducateurs, travailleurs sociaux, personnel pénitentiaire) en justice réparatrice et en entreprise durable.
- Améliorer la formation des **enseignants/éducateurs, pour acquérir** des connaissances et des compétences dans le domaine des méthodes innovantes d'enseignement aux détenus.
- Renforcement des communautés **d'apprentissage transfrontalières**, permettant le soutien par les pairs et la co-crédation de solutions entre les initiatives pénitentiaires et post-pénitentiaires.
- Développer les collaborations **avec les gouvernements locaux, les autorités pénitentiaires et la société civile**, tester et adopter les méthodologies du projet FAIR à plus grande échelle.

Nous continuerons également à mettre à jour le guide **en ligne et ressources du projet**, en veillant à ce qu'ils restent accessibles, pertinents et ouverts aux contributions d'autres praticiens.



Recommandations à destination de l'Europe

Le projet FAIR a démontré que **la réintégration, la durabilité et l'innovation sont non seulement compatibles, mais essentielles pour une société européenne plus inclusive et plus juste**. Sur la base de notre expérience, nous proposons les recommandations suivantes aux décideurs politiques, aux institutions et aux parties prenantes européennes :

1. **Reconnaître et investir dans les entreprises sociales comme voie de réinsertion**— en particulier celles qui sont ancrées dans le contexte carcéral. Ces initiatives favorisent l'autonomie, la dignité et l'employabilité.
2. **Soutenir les cadres de justice réparatrice comme** des alternatives viables et humaines aux systèmes punitifs traditionnels. Elles favorisent la guérison, réduisent la récidive et renforcent les valeurs civiques.
3. **Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'éducation** -L'éducation a de multiples fonctions et constitue un puissant moteur de transformation personnelle des personnes condamnées, ainsi qu'un outil puissant dans le processus de réinsertion dans la société et d'acquisition de l'indépendance financière.
4. **Faciliter l'accès aux financements européens pour les petites organisations de terrain**, en particulier ceux qui travaillent avec des populations marginalisées ou criminalisées. Des procédures simplifiées et un soutien au renforcement des capacités sont essentiels.
5. **Promouvoir la collaboration intersectorielle**, entre les secteurs de la justice, de l'éducation, de l'emploi et de l'environnement, pour aborder la réintégration de manière holistique et durable.
6. **Intégrer la durabilité dans les stratégies pénitentiaires et de réinsertion**, non seulement par des pratiques écologiques, mais aussi en favorisant des structures socialement responsables à long terme qui profitent à la fois aux individus et aux communautés.

L'un des principaux atouts du projet réside dans la possibilité d'échanges et de coopération fructueux qu'il offre entre quatre pays européens. Si les pays participants partagent de nombreux défis communs dans l'accompagnement des personnes incarcérées et de leurs familles, ils sont également confrontés à des problématiques spécifiques au contexte qui nécessitent des approches sur mesure. Grâce à ce partenariat, nous apprenons les uns des autres et développons des solutions à la fois pertinentes au niveau local et inspirantes à l'échelle internationale.

Le projet FAIR n'est pas une fin, mais un début. Nous croyons en une Europe où **personne n'est laissé pour compte**— ni en prison, ni après la libération. Et nous sommes déterminés à poursuivre ce travail avec encore plus d'ambition.



Remerciements

Le partenariat du projet FAIR remercie chaleureusement tous ceux qui ont rendu ce projet et ce guide possibles.

Au partenariat lui-même, à Marseille Solutions, Neapolide, à l'AMEE et à l'Observatoire de l'Éducation, pour leur engagement indéfectible, leur créativité et leur collaboration à chaque étape du projet. Leur expertise locale, leur vision commune et leur engagement en faveur de l'inclusion et de l'innovation ont contribué à la profondeur et à la qualité de ce travail.

Au **formateurs, éducateurs et professionnels qui** ont contribué par leurs connaissances, leur temps et leurs outils à l'apprentissage et à la réinsertion dans des contextes difficiles. Votre expérience et votre générosité ont enrichi ce guide d'idées pratiques et de stratégies pertinentes.

Au **participants et apprenants**, en particulier celles et ceux ayant vécu l'incarcération, qui ont partagé leurs points de vue et leurs histoires avec courage et honnêteté. Vos voix sont au cœur de ce projet et nous rappellent avec force l'importance de ce travail.

À nos **partenaires locaux et organisations d'accueil**, qui nous ont accueillis à bras ouverts et nous ont inspirés par leur pratique :

- A **Marseille** : *Festin, Les Beaux Mets, Wake Up Café, Café Joyeux, et l'Association Possible et Sylvain Lhuissier.*
- A **Naples** : *La Coopérative Lazzarelle, Prison de Secondigliano*, ainsi que les éducateurs et le personnel de la *Prison pour femmes de Pozzuoli*
- A **Madrid** : *Prison d'Alcalá Meco, Projet Homme*, et les formateurs et facilitateurs dévoués travaillant dans l'éducation en milieu carcéral et la justice réparatrice
- A **Belgrade** : *COMMENCER / Démarrer, Faculté de philosophie (Université de Belgrade), Institut de recherche criminologique et sociologique* et les acteurs communautaires promouvant la réinsertion et l'engagement civique

Au **Programme Erasmus+ et l'Agence nationale française**, pour avoir rendu possible ce voyage transnational d'apprentissage et de collaboration.

Et enfin, à chaque personne qui a participé à un atelier, révisé un projet, organisé une visite, donné son avis ou simplement cru en la vision d'une société plus inclusive, plus juste et plus durable, merci ! Ce guide vous appartient autant qu'à nous.